



SÉANCE 13 JANVIER 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 13 janvier 2014 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

Remise du certificat de la Ville de Lac-Mégantic au Service de sécurité incendie par M. le Maire

GREFFE

R-2014-01-4938: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

Remise du certificat de la Ville de Lac-Mégantic au Service de sécurité incendie par M. le Maire

1. *GREFFE*
 - 1.1. Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2. Adoption des procès-verbaux des séances du 2 et 16 décembre 2013 et la séance extraordinaire du 16 décembre 2013
 - 1.3. Adhésion à la mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail
2. *HYGIÈNE DU MILIEU*
 - 2.1. Recommandation d'un laboratoire pour analyse d'eau potable et eaux usées
3. *VOIRIE*
 - 3.1. Subvention accordée amélioration du réseau routier municipal, dossier 00020995-1-27028 (12) – 2013-09-09-23
 - 3.2. Servitude de non accès lot 3 490 487
4. *SÉCURITÉ*
 - 4.1. Mandat à l'union des municipalités du Québec achat de différents produits utilisés en sécurité-incendie
 - 4.2. Démission Rémi Veilleux – pompier
5. *URBANISME*
 - 5.1. Bâtiments délabrés sur le boulevard Renault (photos en pièce jointe)
 - 5.2. Garde-fou sur le boulevard Renault (photo en pièce jointe)
6. *TRAVAUX PUBLICS*
7. *LOISIRS*
8. *FINANCES*
 - 8.1. Approbation du bordereau des comptes
9. *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
 - 9.1. Félicitation à Michel Mercier
 - 9.2. Correspondance
 - 9.3. Affaires nouvelles
 - 9.4. Période de questions
10. Levée ou ajournement de la séance





SÉANCE DU 13 JANVIER 2014 (suite)

R-2014-01-4939: Adoption des procès-verbaux des séances du 2 et 16 décembre 2013 et la séance extraordinaire du 16 décembre 2013

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances du 2 et 16 décembre 2013 et la séance extraordinaire du 16 décembre 2013 soient adoptés tels que rédigés.

R-2014-01-4940: Adhésion à la mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail

Attendu qu'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail (ci-après la Mutuelle) nous est proposée par l'entremise de Groupe Conseil Novo SST Inc. en vertu de l'article 284.2 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*;

Attendu que l'adhésion à la Mutuelle permet à la Ville d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

Attendu que la Ville désire profiter des avantages en adhérant à la Mutuelle;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE la Ville:

1. Adopte l'entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux;
2. Autorise Groupe Conseil Novo SST Inc. à signer, pour et en son nom, l'Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux;
3. Autorise le maire, ou son représentant autorisé, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la participation de la Ville à la Mutuelle.

HYGIÈNE DU MILIEU

R-2014-01-4941: Recommandation d'un laboratoire pour analyse d'eau potable et eaux usées

Considérant la demande de prix pour « l'analyse d'eau potable et eaux usées » pour l'année 2014 et 2015.

Considérant la seule offre reçue par Biolab au montant de 5 983,20 \$ par année, taxes exclues

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics, Denis Guay d'accepter l'offre de Biolab;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité





SÉANCE DU 13 JANVIER 2014 (suite)

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de la firme Biolab pour l'analyse d'eau potable et eaux usées au montant cinq mille neuf cent quatre-vingt-trois dollars et vingt cents (5 983,20 \$) par année taxes exclues;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant à même son fond d'administration le montant total incluant les taxes.

VOIRIE

R-2014-01-4942: Subvention accordée amélioration du réseau routier municipal, dossier 00020995-1-27028 (12) – 2013-09-09-23

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

Que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le Rang St-Gaspard pour un montant subventionné de 30 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le rang St-Gaspard dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

R-2014-01-4943: Servitude de non accès lot 3 490 487

Considérant que le Ministère des Transports désire une servitude de nonaccès pour fins de sécurité au lot 3 490 487 sur le rang St-Gaspard;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte une servitude de nonaccès pour fins de sécurités routière au lot 3 490 487 sur rang St-Gaspard tel que montré sur le plan de l'arpenteur Bertrand Bussière portant le no AA-6606-154-82-0012-2 feuillets 4/9.

QUE monsieur le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville les documents se rattachant à ladite servitude.

SÉCURITÉ

R-2014-01-4944: Mandat à l'union des municipalités du Québec achat de différents produits utilisés en sécurité-incendie

Attendu que la Ville de Beauceville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits utilisés en sécurité-incendie;





SÉANCE DU 13 JANVIER 2014 (suite)

Attendu que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*:

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire;

Attendu que la Ville de Beauceville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer différents produits utilisés en sécurité-incendie dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu:

QUE la Ville de Beauceville confie, à l'UMQ, le mandat de préparer en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achats regroupés de différents produits utilisés en sécurité-incendie nécessaires aux activités de la Municipalité;

QUE la Ville de Beauceville confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées relativement à l'appel d'offres public # SI-2014. De ce fait, la Ville de Beauceville accepte que le choix final de certains produits soit déterminé suite à l'analyse comparative des soumissions déposées et selon les règles définies au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Beauceville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Beauceville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant les fiches d'inscription requises transmise par l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Ville de Beauceville reconnaît que l'UMQ lui facturera un frais de gestion pour la gestion du processus d'appel d'offres public de ce regroupement. Ces frais de gestion représentent un pourcentage du montant total des achats réels faits, tel que rapporté dans les rapports de ventes fournis par les fournisseurs-adjudicataires. Pour le présent appel d'offres, ce pourcentage est établi à 1 % (100,00 \$ minimum) pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 1,25 % (150,00 \$ minimum) pour les non membres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

R-2014-01-4945: Démission Rémi Veilleux – pompier

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité





SÉANCE DU 13 JANVIER 2014 (suite)

QUE la Ville de Beauceville accepte la démission de M. Rémi Veilleux prenant effet le 8 janvier 2014.

QUE des remerciements et félicitations lui soient transmis pour le travail accompli depuis les 19 dernières années comme pompier au Service de sécurité incendie.

URBANISME

R-2014-01-4946: Bâtiments délabrés sur le boulevard Renault

Attendu que la Ville de Beauceville est dans une démarche en revitalisation depuis près de quatre ans.

Attendu que le centre-ville est au cœur des préoccupations du Comité de Revitalisation.

Attendu que quelques bâtiments au centre-ville ne respectent pas la réglementation mise en place par la Ville de Beauceville et nuisent, par le fait même, au développement, à l'image perçue et à l'économie de Beauceville.

Attendu que le Comité de Revitalisation demande à la Ville de Beauceville de poser des actions concrètes ciblant quelques bâtiments délabrés sur les principales artères;

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville entreprenne les actions nécessaires afin que quelques bâtiments délabrés se situant sur les principales artères se conforment à la réglementation municipale.

R-2014-01-4947: Glissière de sécurité sur le boulevard Renault

Attendu que le Ministère des Transports a ajouté des glissières de sécurité sur le boulevard Renault pour assurer la sécurité des automobilistes, et ce, en toutes saisons.

Attendu que le boulevard Renault possède maintenant deux types de glissières de sécurité.

Attendu que le centre-ville est au cœur des préoccupations du Comité de Revitalisation.

Attendu que le Comité de Revitalisation recommande à la Ville de Beauceville d'entreprendre des démarches auprès du Ministère des Transports d'uniformiser toutes les glissières de sécurité situés sur le boulevard Renault afin d'améliorer l'aspect visuel de ce secteur

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville demande au Ministère des Transports d'uniformiser toutes les glissières de sécurité situées sur le boulevard Renault afin d'améliorer l'aspect visuel de ce secteur.





SÉANCE DU 13 JANVIER 2014 (suite)

TRAVAUX PUBLICS

LOISIRS

FINANCES

R-2014-01-4948: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2013-12 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

R-2014-01-4949: Félicitation à Michel Mercier

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE des félicitations soient adressées à M. Michel Mercier dans ses nouvelles fonctions au Club Parentaïde – Camp les Étincelles - Vaho Aventure.

Affaires nouvelles

Monsieur le Maire adresse des félicitations aux employés Cols bleus de la Ville ainsi qu'aux employés des Excavations de la Chaudière pour le travail effectué au cours de la fin de semaine suite à la mauvaise température.

Période de questions

Aucune question n'est posée

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2014-01-4950: Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

 MADELEINE POULIN, Greffière

 LUC PROVENÇAL, Maire




SÉANCE 3 FÉVRIER 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 3 février 2014 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux, Renée Berberi Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

GREFFE**R-2014-02-4951: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Renée Berberi
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé en ajoutant à affaires nouvelles l'item suivant:

❖ embauche de M. Carol Bisson

et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. GREFFE

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2014
- 1.3. Maire suppléant
- 1.4. Adoption du règlement 2013-299 sur l'éthique et déontologie
RAPPORT DE LA PARTICIPATION DE LA FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE
- 1.5. Demande à L'UMQ – fonds d'aide juridique
- 1.6. Autorisation vente terrain à B. Roy vêtements sport Inc..
- 1.7. Adoption de l'entente de principe entre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et Gaz Métro

2. HYGIÈNE DU MILIEU**3. VOIRIE**

- 3.1. Mandat à l'Union des municipalités du Québec achat de chlorure utilisé comme abat-poussière

4. SÉCURITÉ

- 4.1. Démission de Jonathan Duval
- 4.2. Spectacle aérien le 24 juin autorisation de survol sur Beauceville

5. URBANISME

- 5.1. Vente de terrain
- 5.2. Demande autorisation CPTAQ

6. TRAVAUX PUBLICS**7. LOISIRS**

- 7.1. Entretien terrain de tennis Jopat
- 7.2. Programme Multi-Aventures 2014

8. FINANCES

- 8.1. Dépôt des certificats de crédit par Lucie Gravel, Trésorière
- 8.2. REER collectif
- 8.3. Adoption échelle salariale
- 8.4. Approbation du bordereau des comptes
- 8.5. Regroupement pour l'achat en commun d'assurances de responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX pour la période 2014-2019

9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 9.1. Correspondance





SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2014 (suite)

9.2. Affaires nouvelles

9.3. Période de questions

10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**R-2014-02-4952: Adoption du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2014**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2014 soit adopté tel que rédigé.

R-2014-02-4953: Maire suppléant

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le conseiller Sylvain Bolduc soit et est nommé maire suppléant pour les mois de mars, avril, mai, juin 2014.

R-2014-02-4954: Adoption du règlement 2013-299 sur l'éthique et déontologie

Considérant que la présentation du projet de règlement 2013-299 a été fait lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2013;

Considérant que l'avis public de présentation a été publié le 22 janvier 2014 ;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE le règlement no 2013-299 règlement adoptant le règlement sur code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux soit adopté tel que rédigé.

RAPPORT DE LA PARTICIPATION DE LA FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE

R-2014-02-4955: Demande à L'UMQ – fonds d'aide juridique

Considérant que Pavage Sartigan exploite une carrière à l'intérieur du territoire de la Ville de Beauceville depuis plusieurs années;

Considérant que la Ville de Beauceville désire appliquer son règlement sur les carrières et sablières à la firme Pavage Sartigan;

Considérant qu'en octobre 2008, la Ville de Beauceville a avisé Pavage Sartigan qu'elle adopterait le 1^{er} janvier 2009 un règlement sur les carrières et sablières;

Considérant que le Ville de Beauceville avise et demande par écrit la compagnie Pavage Sartigan de se conformer à sa réglementation sur les carrières et sablières et que celle-ci s'y objecte par écrit et ne donne pas suite aux nombreuses demandes de la Ville;

Considérant qu'en novembre 2012 la Ville a mis en demeure l'entreprise de déclarer les quantités des substances assujetties à l'égard desquelles un droit est payable;





SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2014 (suite)

Considérant que Pavage Sartigan conteste la légitimité de ce règlement pour leur compagnie étant donné la longueur utilisée du chemin municipal;

Considérant que la Ville de Beauceville a procédé à une requête introductive dans le présent dossier en janvier de l'année en cours;

Considérant que la décision de la Cour dans cette cause pourrait faire jurisprudence favorablement pour toutes les municipalités du Québec;

Considérant que les honoraires professionnels et les frais judiciaires seront élevés;

Considérant que l'UMQ peut aider financièrement une municipalité à même son fonds d'aide juridique

En conséquence, il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

Que Ville de Beauceville demande une aide financière à l'Union des municipalités du Québec dans la cause qui l'oppose à Pavage Sartigan relatif au règlement sur les carrières et sablières.

R-2014-02-4956: Autorisation vente terrain à B. Roy vêtements sport Inc..

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE Ville de Beauceville accepte de vendre à B. Roy vêtements sports Inc. le lot suivant situé dans le parc industriel (181^e Rue):

no 5 400 062 d'une superficie de 8 360,9 mètres carrés

au montant de 0,35 \$/pied carré excluant les taxes et les frais de notaire tel que montré sur un croquis annexé à la présente résolution.

Il est également résolu que S.H. le Maire et la greffière soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir pour ladite vente.

R-2014-02-4957: Adoption de l'entente de principe entre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et Gaz Métro

Attendu que les municipalités sont, en vertu de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

Attendu que la Loi sur la Régie de l'énergie (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

Attendu qu'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;





SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2014 (suite)

Attendu que depuis quatre ans, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et ses membres ont déployé des efforts considérables afin que les municipalités puissent recouvrer les coûts découlant de la présence et de l'installation des réseaux de distribution des entreprises de télécommunication et de distribution d'électricité et de gaz;

Attendu qu'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

Attendu que l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2 % des coûts des travaux effectués par Gaz Métro sur le territoire de la municipalité;

Attendu que l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur de gaz;

Attendu que le 15 septembre dernier, le conseil d'administration de l'UMQ a entériné le principe et les conditions de l'entente;

Attendu qu'il a été convenu entre l'UMQ et Gaz Métro que l'entente prenne effet à la date de son approbation par la C.A. de l'UMQ, soit le 15 septembre 2013;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE les conditions prévues à l'entente de principe entre l'UMQ et Gaz Métro soient adoptées telles que soumises;

QUE copies de cette résolution soient transmises à l'UMQ et à Gaz Métro.

HYGIÈNE DU MILIEU

VOIRIE

R-2014-02-4958: Mandat à l'Union des municipalités du Québec achat de chlorure utilisé comme abat-poussière

Attendu que la Ville de Beauceville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière;

Attendu que l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes:

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;





SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2014 (suite)

Attendu que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

Attendu que la Ville de Beauceville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité;

QUE la Ville de Beauceville confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville de Beauceville accepte que le produit livré sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Beauceville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Beauceville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville de Beauceville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

SÉCURITÉ

R-2014-02-4959: Démission de Jonathan Duval

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la démission de M. Jonathan Duval prenant effet le 18 janvier 2014.

QUE des remerciements et félicitations lui soient transmis pour le travail accompli depuis le 20 août 2012 comme pompier au Service de sécurité incendie.





SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2014 (suite)

R-2014-02-4960: Spectacle aérien le 24 juin autorisation de survol sur Beauceville

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville autorise les équipages civils et militaires et à survoler notre territoire à une altitude à partir de 500 pieds du sol le 24 juin 2014 à l'occasion du Spectacle aérien à l'aéroport de St-Georges.

URBANISME

R-2014-02-4961: Vente de terrain

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville ne s'objecte pas à ce que le gouvernement du Québec vende le terrain lot no 3 490 366.

R-2014-02-4962: Demande autorisation CPTAQ

Considérant la demande faite, à la CPTAQ, en accord avec le propriétaire du lot 5 242 490, en date du 30 janvier 2014, dans le but d'obtenir l'autorisation de lotir, d'aliéner et d'utiliser à des fins autres que l'agriculture une partie de ce même lot.

Considérant que la demande a comme principal objectif de régulariser une situation existante depuis 2003;

Considérant que la partie du lot qui jouira de l'autorisation permettra à une entreprise bien établie de poursuivre ses activités;

Considérant qu'il n'y a aucun emplacement disponible à l'extérieur de la zone agricole pour pallier aux besoins en terrain de l'entreprise qui convoite la partie de terrain faisant actuellement l'objet de la demande.

Considérant que l'usage de l'entreprise commerciale qui profitera de l'acquisition du terrain ayant reçu l'autorisation de la CPTAQ est conforme à la réglementation municipale;

Considérant que l'entreprise est en place depuis plus de dix ans et qu'elle n'exerce aucune contrainte négative envers l'agriculture;

Considérant que le lot en question n'est pas cultivé depuis plusieurs années.

Considérant que selon l'avis du conseil de ville, en considérant les critères d'évaluation de l'article 62 de la LPTAA, l'impact sur l'agriculture restera inchangé à la suite d'une décision positive de la part de la CPTAQ;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation municipale;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu





SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2014 (suite)

QUE la Ville de Beauceville recommande à la CPTAQ d'autoriser la demande faite, en accord avec le propriétaire du lot 5 242 490, en date du 30 janvier 2014, dans le but d'obtenir l'autorisation de lotir, d'aliéner et d'utiliser à des fins autres que l'agriculture une partie du lot 5 242 490, d'une superficie approximative de 7 730.1 m².

TRAVAUX PUBLICS**LOISIRS****R-2014-02-4963: Entretien terrain de tennis Jopat**

Considérant l'investissement fait sur les terrains de tennis près du Centre des Loisirs;

Considérant que la structure est vieillissante et le climat au Québec;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

Qu'un contrat d'entretien soit à accorder à la firme Jopat Inc., tel que soumis en date du 25 janvier 2014, incluant matériel, main d'œuvre et l'outillage nécessaire pour l'exécution des travaux selon les règles de l'art pour une période de 5 ans aux prix suivants:

2014:	1 575 \$ excluant les taxes
2015:	1 720 \$ excluant les taxes
2016:	1 750 \$ excluant les taxes
2017:	4 885 \$ excluant les taxes
2018:	1 880 \$ excluant les taxes

R-2014-02-4964: Programme Multi-Aventures 2014

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville participe au programme Multi-Aventures 2014 au coût de 100 \$/inscription jusqu'à un maximum de 2500 \$

FINANCES**Dépôt des certificats de crédit par Lucie Gravel, Trésorière**

La Trésorière dépose un certificat de crédit couvrant les dépenses générales, dites incompressibles de l'année 2014 et un certificat de crédit pour les dépenses de tout ordre, mais inférieures à cinq cents dollars (500 \$) au cours de l'année 2014.

R-2014-02-4965: REER collectif

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité





SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2014 (suite)

QUE la part employeur du REER collectif soit augmentée jusqu'à concurrence de 5% et ce rétroactivement au 1^{er} janvier 2014

R-2014-02-4966: Adoption échelle salariale

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

Que l'échelle salariale telle que soumise par Consultant Jocelyn Benoit Inc. soit adoptée.

R-2014-02-4967: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2014-01 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

R-2014-02-4968: Regroupement pour l'achat en commun d'assurances de responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX pour la période 2014-2019

Considérant que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Beauceville souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances de responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX pour la période 2014-2019;

En conséquence, il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu

QUE la Ville de Beauceville;

- joigne par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX situés dans la municipalité, pour la période du 1^{er} mai 2014 jusqu'au 30 avril 2019.

- autorise monsieur le Maire, Luc Provençal, la Greffière, Madeleine Poulin, à signer, pour et au nom de la Ville de Beauceville, l'entente intitulée «ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX», soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE**Affaires nouvelles****R-2014-02-4969: Embauche d'un nouveau col bleu - Carol Bisson**

Considérant que Carol Bisson termine sa période d'apprentissage au sein du service des travaux publics;

Considérant la recommandation du Directeur du service des travaux publics,





SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2014 (suite)

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville embauche, Carol Blsson comme employé au service
des travaux publics selon conditions de la convention collective des cols bleus en vigueur.

Période de questions

- Hubert Lapointe, journaliste: si le terrain vendu à B. Roy vêtements Sports Inc. est dans la nouvelle partie du parc industriel;
- Andréanne Huot, journaliste: concernant l'entretien du terrain de tennis
Concernant l'échelle salariale
- Roger Marcotte, citoyen: Concernant le règlement sur les véhicules hors route dans le rang
St-Alexandre

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**R-2014-02-4970: Levée de la séance**

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 24 février 2014 à 19h50 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames les conseillères Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

A-2014-02-371 **Avis de motion modifiant le règlement 2013-291**

La Conseillère Renée Berberi donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera adopté un règlement modifiant le règlement 2013-291 « règlement décrétant une dépense de 873 000 \$ et un emprunt de 873 000 \$ pour des travaux de réhabilitation et de réfection de conduites et de rue »

A-2014-02-372: **Avis de motion pour un règlement d'emprunt**

Le conseiller Claude Mathieu donne un avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera adopté un règlement d'emprunt pour la réfection de conduite de la 101e Rue, 40e Avenue, 9e Avenue et boul. Renault.

R-2014-02-4971: **Résolution demandant au MTQ afin de préparer une entente pour la réfection des services au coin de la 9e Avenue et boul. Renault**

Considérant que le Ministère des Transports effectue la conception pour la réfection de la conduite d'égout pluvial de la route 173 à partir de la 9e Avenue jusqu'à la maison 718. Selon la conception de la firme mandatée par le Ministère, l'égout pluvial pourra être poursuivi jusqu'à la maison 728 (longueur totale de ± 225 mètres). Que la conception de ces travaux est réalisée par la firme WSP Canada Inc.

Considérant que la Ville de Beauceville désire profiter de ces travaux pour réaliser la réfection de la conduite d'aqueduc et d'égout sanitaire sur ce tronçon. Que ces travaux font l'objet d'une subvention PIQM volet 1.5.

Considérant que la Ville de Beauceville mandatera la firme WSP Canada Inc pour le volet conception de la conduite d'aqueduc et d'égout sanitaire.

Considérant que lors de la rencontre du 19 février 2014 avec le MTQ, il est mentionné que les travaux du Ministère des Transports exigent le remplacement de la conduite d'aqueduc entre la 9e Avenue et la rue privée (± 70 mètres) en raison des excavations pour la mise en place de la conduite d'égout pluvial. Que la Ville payera le coût de cette conduite d'aqueduc.

Considérant que lors de la rencontre du 19 février 2014 avec le MTQ, il est mentionné que les travaux seront en tranchée commune de la rue privée jusqu'à la maison 718 (± 40 mètres). Selon la conception de la firme mandatée par le Ministère, l'égout pluvial pourra être poursuivi jusqu'à la maison 728 (longueur totale de ± 225 mètres).

Considérant que le Ministère des Transports doit procéder à des travaux et que la Ville désire profiter de l'occasion pour effectuer des travaux conjoints.

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

Qu'une demande soit adressée au ministère des Transports afin de préparer une entente pour la réfection des services (aqueduc, égout pluvial et égout sanitaire)





SÉANCE DU EXTRAORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2014 (suite)

Que monsieur le maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

Période de questions

Aucune question n'est posée

Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent

L'ordre du jour étant épuisé et aucun autre sujet n'est ajouté.

R-2014-02-4972: Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Et résolu à l'unanimité

Que la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE ORDINAIRE 3 MARS 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 3 mars 2014 à 20h00 et à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux, Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Vincent Roy sous la présidence du Maire suppléant Sylvain Bolduc.

GREFFE**R-2014-03-4973: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé en ajoutant à affaires nouvelles l'item suivant:

❖ Motions de félicitations à diverses personnes

et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. GREFFE

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption des procès-verbaux des séances du 3 février et du 24 février 2014
- 1.3. Indexation des salaires de 0,9%.
- 1.4. Avis de motion
- 1.5. Avis de motion
- 1.6. Vente de biens pour non-paiement de taxe
- 1.7. Modification à la résolution 2013-10-4874 – autorisation vente terrain à Transport Dercy Inc.
- 1.8. Servitude sur partie du lot 3 943 156

2. HYGIÈNE DU MILIEU

- 2.1. Engagement envers MDDEFP – barrage Lac Fortin
- 2.2. Mandat Roche étude pour Lac Fortin

3. VOIRIE

- 3.1. Acceptation avenant au contrat de déneigement - MTQ

4. SÉCURITÉ**5. URBANISME**

- 5.1. Demande CPTAQ – lots : 4 061 099 et 4 060 592

6. TRAVAUX PUBLICS**7. LOISIRS****8. FINANCES**

- 8.1. Adoption des dépenses du fond de roulement
- 8.2. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- 8.3. Approbation du bordereau des comptes

9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 9.1. Appui Fonds culturel de la MRC et le CLD Robert-Cliche –Murmure
- 9.2. Autorisation signature contrat – directeur-adjoint – travaux publics
- 9.3. Offre de service PME Partenaires
- 9.4. Correspondance
- 9.5. Affaires nouvelles
- 9.6. Période de questions

10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE



SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2014 (suite)

R-2014-03-4974: Adoption des procès-verbaux des séances du 3 février et du 24 février 2014

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances du 3 février et du 24 février 2014 soient adoptés tels que rédigés.

R-2014-03-4975: Indexation des salaires de 0,9%.

Considérant que le rapport de Statistiques Canada indique une progression de l'indice des prix à la consommation (IPC) de 0,9% pour l'année 2013

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE la rémunération des membres du conseil soit majorée de 0,9% selon l'indice des prix à la consommation de Statistiques Canada et ce, rétroactivement au 1er janvier 2014.

A-2014-03-373: Avis de motion

Le Conseiller monsieur Dany Veilleux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera adopté un règlement modifiant le règlement 2011-260 « règlement décrétant une dépense de 1 100 000 \$ et un emprunt de 1 100 000 \$ pour des travaux de réhabilitation de la conduite d'eau – boul. Renault et la réfection de la 101^e Rue

A-2014-03-374: Avis de motion

La Conseillère madame Marie-Andrée Giroux donne un avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera adopté un règlement d'emprunt pour la réfection de la 53^e Rue et le rang St-Joseph.

R-2014-03-4976: Vente de biens pour non-paiement de taxe

Considérant que le conseil a pris connaissance de la liste des taxes impayées proposée par la trésorière;

En conséquence, Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

D'ordonner à la Greffière de la Ville de Beauceville, conformément aux articles 512 et suivants de la Loi sur les cités et villes, de procéder à la vente des immeubles qui ne font pas l'objet d'entente de paiement ou de séquestre judiciaire apparaissant au sommaire de l'état des taxes impayées au 31 décembre 2013 et ce, pour défaut de paiement des taxes municipales. Cette vente aura lieu à l'enchère publique le 3 avril 2014, à 11 heures, à la salle du conseil située au 540, boul. Renault.

Les immeubles devant être vendus à l'enchère publique sont les suivants et il sera procédé à leur vente pour défaut de paiement des taxes selon les articles 513 et suivants de la Loi sur les cités et villes:

No matricule des immeubles	Montant
8419-75-4584	1 360,17 \$





SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2014 (suite)

R-2014-03-4977: Modification à la résolution 2013-10-4874 – autorisation vente terrain à Transport Dercy Inc.

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

Que la résolution 2013-10-4874 – autorisation vente terrain à Transport Dercy Inc. soit modifiée en changeant la superficie de 113 750 pieds carrés par 112 552,83 pieds carrés (10 456,5 m²)

R-2014-03-4978: Servitude sur partie du lot 3 943 156

Considérant qu'une partie du lot 3 943 156 est une partie de l'ancienne route 23 et n'est plus utilisé à des fins publiques;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu

QUE la Ville de Beauceville accorde aux propriétaires du lot 3 487 346 une servitude réelle et perpétuelle, un droit de passage à pieds et à voitures de toutes sortes, sur le lot no P-3 943 156 tel que montré sur le plan et décrit préparé par Nadia Parent, arpenteur géomètre sou le numéro 2390 de ses minutes.

Il est de plus résolu que monsieur le Maire, Luc Provençal et la Greffière, Madeleine Poulin, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Beauceville, l'acte de servitude à intervenir.

HYGIÈNE DU MILIEU**R-2014-03-4979: Engagement envers MDDEFP – barrage Lac Fortin**

Considérant que la Ville a été autorisée en 2005 à construire une nouvelle prise d'eau dans la rivière du Moulin ainsi qu'une usine de production d'eau potable;

Considérant que la Ville a invoqué en 2005, la nécessité d'entreprendre les travaux de mise aux normes des installations de production d'eau potable sans délai additionnel;

Considérant que la Ville a entrepris au cours des années précédentes, les démarches en vue d'effectuer les travaux de réfection du barrage du lac Fortin (X0003818);

Considérant que la Ville a soulevé en 2005, ses préoccupations par rapport aux délais requis pour compléter l'ensemble des démarches avant d'entreprendre les travaux de réfection du barrage du lac Fortin;

Considérant que le volume des eaux retenues dans le réservoir du barrage du lac Fortin a été considéré dans les études d'avant-projet pour identifier l'emplacement optimal ainsi que les caractéristiques techniques pour la conception de la nouvelle prise d'eau dans la rivière du Moulin;

Considérant que les intervenants ont établi à l'époque, un consensus sur la nécessité que soit optimisée à terme, la gestion du barrage du lac Fortin en vue d'atténuer à la fois, les impacts sur les différents usages du lac Fortin et ceux dans la rivière du Moulin.





SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2014 (suite)

Considérant que les besoins en alimentation en eau brute de la Ville sont évalués à 5 075 m³/j ou 58, 7 l/s;

Considérant que la Ville s'est engagée dans sa résolution no 2012-06-4221 adoptée le 4 juin 2012, à réaliser une étude sur la capacité du bassin versant de la rivière du Moulin au droit de la prise d'eau municipale et une autre étude sur les impacts du prélèvement d'eau sur l'habitat aquatique du tronçon de la rivière du Moulin situé entre la prise d'eau municipale et son embouchure dans la rivière Chaudière;

Considérant que la Ville est en voie de compléter l'étude sur la capacité du bassin versant de la rivière du Moulin et prévoit transmettre le rapport final de cette étude à la Direction régionale du MDDEFP (secteur Environnement) avant le 31 janvier 2014 (nouvelle échéance);

Considérant que la Ville a mandaté une firme spécialisée pour la réalisation de l'étude sur les impacts du prélèvement d'eau sur l'habitat aquatique du tronçon de la rivière du Moulin situé entre la prise d'eau municipale et son embouchure dans la rivière Chaudière;

Considérant que les intervenants ont convenu que les résultats des études sur la capacité du bassin versant et sur les impacts du prélèvement d'eau seraient utilisés à l'étape de la révision des modalités de gestion des eaux retenues par le barrage du lac Fortin;

Considérant que la Ville sollicite un délai additionnel pour compléter l'étude sur les impacts du prélèvement d'eau sur l'habitat aquatique du tronçon de la rivière du Moulin situé entre la prise d'eau municipale et son embouchure dans la rivière Chaudière et par la suite, l'étape subséquente de révision des modalités de gestion des eaux retenues du barrage du lac Fortin;

Considérant que la Ville a complété en 2013, les travaux de réfection du barrage du lac Fortin;

Considérant que le MDDEFP demande à la Ville que les engagements antérieurs soient reconduits pour une durée équivalente au délai sollicité.

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville s'engage à :

❖ Transmettre à la Direction régionale du MDDEFP (secteur Faune) avant le 31 mars 2014, un rapport d'étape sur l'état d'avancement de l'étude réalisée sur les impacts du prélèvement d'eau sur l'habitat aquatique du tronçon de la rivière du Moulin situé entre la prise d'eau municipale et son embouchure dans la rivière Chaudière;

❖ Transmettre à la Direction régionale du MDDEFP (secteur Faune) avant le 30 juin 2014, le rapport final préparé à la suite de l'étude réalisée sur les impacts du prélèvement d'eau sur l'habitat aquatique du tronçon de la rivière du Moulin situé entre la prise d'eau municipale et son embouchure dans la rivière Chaudière;

❖ Transmettre à la Direction régionale du MDDEFP (secteur Environnement et secteur Faune) avant le 30 septembre 2014, une proposition de révision des modalités de gestion des eaux retenues par le barrage du lac Fortin;





SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2014 (suite)

❖ Effectuer au plus tard le 31 décembre 2014, une révision des modalités de gestion des eaux retenues par le barrage du lac Fortin en considérant notamment le résultats des études précitées de même que les recommandations émises en mai 2012 par le MDDEFP (secteur Faune) et reprises dans la résolution 2012-06-4221 adoptée le 4 juin 2012.

R-2014-03-4980: Mandat Roche étude pour Lac Fortin

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre de la firme Roche afin de réaliser une étude sur les impacts du prélèvement d'eau sur l'habitat aquatique du tronçon de la rivière du Moulin situé entre la prise d'eau municipale et son embouchure dans la rivière Chaudière pour un montant de 8 200 \$ excluant les taxes et plus spécifiquement décrit dans l'offre datée du 31 janvier 2014 et faisant partie intégrante de la présente résolution.

VOIRIE**R-2014-03-4981: Acceptation avenant au contrat de déneigement - MTQ**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

D'accepter un avenant au contrat de déneigement avec le Ministère des transports qui consiste à l'entretien de la route de desserte pour accéder au chantier de l'Autoroute 73 / 181e Rue sur une longueur de 2,97 kilomètres durant la saison d'hiver 2014-2015 pour la somme de 14 791,02 \$.

SÉCURITÉ***URBANISME*****R-2014-03-4982: Demande CPTAQ – lots : 4 061 099 et 4 060 592**

Considérant que la demande faite à la CPTAQ a comme principal objectif de régulariser, corriger et de rendre conforme les titres de propriété des demandeurs à l'occupation qu'ils font des lots 4 060 592 et 4 061 099, tel que décrit sur le formulaire de la demande datée du 20 janvier 2014;

Considérant que la demande est faite afin de refléter la situation actuelle et réelle à la désignation des lots 4 060 592 et 4 061 099 ;

Considérant qu'un acte de correction-cession permettra de rendre la désignation des lots 4 060 592 et 4 061 099 conforme à l'occupation réelle des lieux;

Considérant l'impact nul au niveau du développement agricole du secteur, en considérant les critères d'analyse soumis à l'article 62 de la loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles, P-41.1.





SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2014 (suite)

Considérant que la demande est conforme à la réglementation municipale;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par madame Renée Berberi et résolu

QUE la Ville de Beauceville appuie la demande faite à la CPTAQ d'autoriser, en accord avec le propriétaire du lot 4 060 592, en date du 20 janvier 2014, dans le but d'obtenir l'autorisation de lotir, d'aliéner et d'utiliser à des fins autres que l'agriculture l'échange de terrain entre les propriétaires des lots 4 060 592 et 4 061 099 afin de régulariser l'occupation réelle desdits lots.

TRAVAUX PUBLICS

LOISIRS

R-2014-03-4983: Nomination – Comité culturel de la MRC Robert-Cliche

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE Mme Sheina Simoneau, responsable division bibliothèque, culture et vie communautaire soit nommée pour représenter la Ville de Beauceville au sein du comité culturel de la MRC Robert-Cliche.

FINANCES

R-2014-03-4984: Adoption des dépenses du fond de roulement

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

Que le rapport des dépenses du fonds de roulement soit adopté tel que présenté et faisant partie de la présente à l'annexe « A ».

R-2014-03-4985: Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 44 716 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013.

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.





SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2014 (suite)

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville de Beauceville, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

R-2014-03-4986: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2014-02 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE**R-2014-03-4987: Appui Fonds culturel de la MRC et le CLD Robert-Cliche –Murmure**

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville appuie M. Hughes Nolet Voyer, artiste professionnel, pour la demande au Fonds culturel de la MRC et le CLD Robert-Cliche – Le Murmure pour la présentation de son projet de peindre une murale sur un faux mur composé de 2 panneaux de 4'x 8', qui représenterait les objectifs du Murmure, i.e. l'entraide de personnes ayant ou ayant eu un problème de santé mentale

R-2014-03-4988: Autorisation signature contrat – directeur-adjoint – travaux publics

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général, Félix Nunez, à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'embauche à intervenir entre la Ville et le directeur-adjoint aux travaux publics.

R-2014-03-4989: Offre de service PME Partenaires

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre de PME Partenaire afin de faire l'évaluation de ses services aux travaux publics, d'analyser l'ensemble des postes de travail dans ce service ainsi qu'évaluer les mécanismes de gestion et de planification de celle-ci pour un montant de 8 750 \$ excluant les taxes et plus spécifiquement décrit dans l'offre datée de février 2014 et faisant partie intégrante de la présente résolution.





SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2014 (suite)

Affaires nouvelles**R-2014-03-4990: Félicitations**

Il est proposé par madame Renée Berberi
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

Que des félicitations soient adressées à Marie-Philip Poulin pour sa belle performance lors de la finale de hockey féminin des Jeux Olympiques 2014 ainsi qu'à ses parents pour leur soutien et effort dans le cheminement de Marie-Philip.

Que des félicitations soient adressées au comité organisateur pour l'accueil fait lors du retour des Olympiques de Marie-Philip.

Que des félicitations soient adressées aux organisateurs et aux bénévoles du Carnaval d'hiver 2014 pour le succès rapporté.

Que des félicitations soient adressées au CPE au jardin de Dominique pour les 40 places supplémentaires obtenues pour les services de garde en milieu familial.

Période de questions

Un résident du rang St-Gaspard demande de l'information concernant la réfection du rang St-Gaspard.

Deux autres résidents un de la 11^e Avenue et l'autre de la 124^e Rue demandent de l'information concernant les hausses de taxe et d'évaluation.

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**R-2014-03-4991: Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

 MADELEINE POULIN, Greffière

 SYLVAIN BOLDUC, Maire suppléant


FONDS DE ROULEMENT 2014

	Budget 2014	Approuvé année antér à reporté à 2014 + ajout/retrait	Approuvé 2014	Cumulatif	A venir	# Résolution	Commentaires
ADMINISTRATION GÉNÉRALE (100)							
TOTAL: ADMINISTRATION GÉNÉRALE	0	0.00	0.00	0.00	0.00		
SERVICE INCENDIE (200)							
Achat de tuyaux	2 870		2 870.00				
Achat d'une échelle	1 500		1 500.00				
Achat de vêtements de pompier	6 500		6 500.00				
Achat d'habits de combat	6 000		6 000.00				
TOTAL: SERVICE INCENDIE	16 870	0.00	16 870.00	0.00	0.00		
TRAVAUX PUBLICS (300)							
Service de dette camion déneig 2011 mars 2010	62 287		58 739.00				
Service de dette camion déneig 2011 février 2011	40 637		38 322.00				
Service de dette - camion 5 tonnes (9mois)	17 000		17 000.00				
Niveleuse - achat de pneus	12 500		12 500.00				
Balance des trottoirs (règl #2013-276) (TVQ sur retenue)		1 500.00	1 500.00				Cum du règl 2013: 242 275\$ (règl de 297 000\$)
Réfection de trottoirs face au centre commercial + Caisse Populaire (80 000\$ de 2013 - 21 545.88\$)		58 454.12	58 454.12				
TOTAL: TRAVAUX PUBLICS	132 424	59 954.12	186 515.12	0.00	0.00		
HYGIÈNE DU MILIEU (400)							
Sonde d'oxygène pour bassin d'oxydation usine d'épuration (2)	3 500	3 500.00	7 000.00				Début fév, 2e sonde brisée. Conséquence, nous n'avons plus de lecture des sondes d'oxygène dissout. Lecture manuel, impact + difficile d'ajust du traitement des eaux usées
TOTAL: HYGIÈNE DU MILIEU	3 500	3 500.00	7 000.00	0.00	0.00		
URBANISME (600)							
Enseignes municipales (design, format à définir) (un montant de 36 000\$ prévu en 2013 a été reporté à 2014 + montant pour 2014)	36 000	36 000.00	72 000.00				
Revitalisation du centre ville (électricien + luminaires)(solde de 2013 prévu dans le 150 000\$ d'augm du fonds de roul)		30 000.00	30 000.00				Cum dép 2013: 419 994\$, reste l'électricien à payer + luminaires
TOTAL: URBANISME	36 000	66 000.00	102 000.00	0.00	0.00		

FONDS DE ROULEMENT 2014

	Budget 2014	Approuvé année antér à reporté à 2014 + ajout/retrait	Approuvé 2014	Cumulatif	A venir	# Résolution	Commentaires
LOISIRS (700)							
Glissoire, périmètre de sécurité - Aménag passerelle de la piscine	6 000		6 000.00				
Peinturer les lampadaires (île ronde et parc Mathieu)	8 500		8 500.00				
Parcs de quartier (critères d'établissement à définir)	35 000		35 000.00				
Renouvellement équipements Île Ronde (équipements à définir)	10 000		10 000.00				
TOTAL: LOISIRS	59 500	0.00	59 500.00	0.00	0.00		
BIBLIOTHÈQUE (700)							
TOTAL: BIBLIOTHÈQUE	0	0.00	0.00	0.00	0.00		
TOTAL FONDS DE ROULEMENT POUR APPROBATION	248 294	129 454.12	371 885.12	0.00	0.00		
FONDS DE ROULEMENT DISPONIBLE	450 000		470 000.00		470 000.00		
ÉCART (NON UTILISÉ)	201 706		(98 114.88)		(470 000.00)		



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 MARS 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 10 mars 2014 à 19h50 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames Marie-Andrée Giroux, Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

1- Adoption du règlement no 2014-304 « modifiant le règlement 2013-291 afin d'augmenter la dépense de 383 927 \$ pour un total de 1 256 927 \$ et effectuer des travaux de réhabilitation additionnels sur la 13^e Avenue et 132^e Rue » **REPORTÉ**

R-2014-03-4992: Adoption du règlement 2014-305 « règlement décrétant une dépense de 2 325 896 et un emprunt de 2 325 896 pour des travaux de réfection de rues ».

Attendu qu'une dispense de lecture est faite et qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil dans le délai prévu;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

Que le règlement 2014-305 « règlement décrétant une dépense de 2 325 896 \$ et un emprunt de 2 325 896 \$ pour des travaux de réfection de rues » soit adopté tel que présenté.

3- Adoption du règlement no 2014-306 « modifiant le règlement 2011-260 afin d'augmenter la dépense de _____ \$ pour un total de _____ \$ pour des travaux de réhabilitation de la conduite d'eau – boul. Renault et la réfection de la 101^e Rue » **REPORTÉ**

4- Adoption du règlement 2014-307 « décrétant une dépense de 748 000 \$ et un emprunt de 748 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie et traitement de surface de la 53^e Rue et le rang St-Joseph » **REPORTÉ**

R-2014-03-4993: Demande au MTQ de ne pas fermer l'accès à la 47^e Rue.

Considérant que le Ministère des transports demande à la Ville de Beauceville de fermer l'accès à la 47^e Rue;

Considérant qu'en interdisant cet accès il sera difficile aux services d'urgence de donner un service rapide et quand il y a urgence les secondes comptent;

Considérant qu'il y a plusieurs résidents sur cette rue;

En conséquence, il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

De demander au Ministère des transports de ne pas fermer l'accès à la 47^e Rue

De demander au Ministère de rendre l'accès plus sécuritaire.





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 MARS 2014 (suite)

R-2014-03-4994: Autorisation de signature des protocoles d'entente avec le comité culturel et patrimonial de Beauceville et le cercle de Fermières de Beauceville.

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE monsieur Félix Nunez, directeur-général, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville les protocoles d'entente à intervenir avec le comité culturel et patrimonial de Beauceville et le cercle de Fermières de Beauceville.

7- Appui de la demande de subvention au Fonds Culturel de la MRC Robert-Cliche, dans le cadre de la Politique de développement culturel

R-2014-03-4995: Appui de la demande de subvention au Fonds Culturel de la MRC Robert-Cliche, dans le cadre de la Politique de développement culturel

Il est proposé monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

Que la Ville de Beauceville appuie la demande préparée par M. Richard Longchamps présentée au Fonds culturel de la MRC et le CLD Robert-Cliche –pour la présentation de panneaux explicatifs sur le site du Parc des Rapides du Diable et Parc du kiosque de l'Île Ronde.

R-2014-03-4996: Modification à la résolution 2014-02-4960 - Spectacle aérien le 24 juin autorisation de survol sur Beauceville

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la résolution 2014-02-4960 « Spectacle aérien le 24 juin autorisation de survol sur Beauceville » soit modifiée au dernier alinéa en remplaçant les mots « 24 juin » par les mots « du 23 au 25 juin »

Période de questions

Aucune question n'est posée

Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est complet et consent à l'ajout des items suivants:

R-2014-03-4997: Appui au Championnat canadien de cyclisme sur route 2014– Tour de Beauce

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

D'appuyer le Grand Prix cycliste de Beauce pour la présentation des championnats canadien sur route;

Que la Ville de Beauceville autorise le Grand Prix cycliste de Beauce à utiliser les voies de circulations sous juridiction municipale préalablement soumis à la Ville de Beauceville pour l'approbation du parcours;





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 MARS 2014 (suite)

Que la Ville de Beauceville met à la disposition du Grand Prix cycliste de Beauce ses différents services tels que travaux publics, sécurité civile ainsi que les équipements nécessaires;

Que la Ville de Beauceville contribue financièrement à cet évènement pour un montant de 15 000 \$ et remis en 2 versements soit 7 500 \$ en mai et l'autre 7 500 \$ après l'évènement sur présentation des factures;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant à même son fond d'administration le montant total incluant les taxes.

R-2014-03-4998: Soumission – déneigement

Considérant la demande de prix pour le déneigement 2014-2019

Considérant les offres reçues par:

Les Pavages de Beauce Ltée.	372 822,05 \$
Les Excavations de la Chaudière Inc.	427 290,91 \$

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics, Denis Guay, d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « Les Pavages de Beauce Ltée » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu, Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Les Pavages de Beauce Ltée » au montant trois cent soixante-douze mille huit cent vingt-deux dollars et cinq cents (427 290,91 \$) taxes incluses;

QUE monsieur le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir.

R-2014-03-4999: Soumission – travaux réfection rang St-Gaspard

Considérant la demande de prix pour la réfection du rang St-Gaspard

Considérant les offres reçues par:

Giroux & Lessard Ltée	426 152,83 \$
Construction Abénakis Inc.	431 990,10 \$
P.E. Pageau Inc.	434 621,60 \$
R.J. Dutil et Frères Inc.	448 466,89 \$
Les Excavations de la Chaudière Inc.	459 029,07 \$
Construction B.M.L. Division de Sintra Inc.	470 747,55 \$
Excavation Gagnon & Frères Inc.	486 089,82 \$
Excavation Bolduc Inc.	490 693,44 \$
Construction & Pavage Porneuf	495 245,52 \$
Gilles Audet Excavation Inc.	504 971,35 \$
Excavations Lapointe et Fils Inc.	574 496,73 \$





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 MARS 2014 (suite)

Considérant la recommandation de la Firme BPR, d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « Giroux & Lessard Ltée » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Giroux & Lessard Ltée » au montant quatre cent vingt-six mille cent cinquante-deux dollars et quatre-vingt-trois cents (426 152,83 \$) taxes incluses;

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir.

R-2014-03-5000: Ajournement de l'assemblée

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

Que la séance soit ajournée le 17 mars 2014 à 18h30.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE EXTRAORDINAIRE AJOURNÉE 17 MARS 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire ajournée des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 17 mars 2014 à 18h30 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames Marie-Andrée Giroux, Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2014-03-5001: Adoption du règlement no 2014-304 « modifiant le règlement 2013-291 afin d'augmenter la dépense de 264 000 \$ pour un total de 1 137 000 \$ et effectuer des travaux de réhabilitation additionnels »

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

Que le règlement 2014-304 « modifiant le règlement 2013-291 afin d'augmenter la dépense de 264 000 \$ pour un total de 1 137 000 \$ et effectuer des travaux de réhabilitation additionnels » soit adopté tel que lu.

R-2014-03-5002: Adoption du règlement 2014-306 « décrétant une dépense de 748 000 \$ et un emprunt de 748 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie et traitement de surface de la 53e Rue et le rang St-Joseph »

Attendu qu'une dispense de lecture est faite et qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil dans le délai prévu;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

Que le règlement 2014-306 « décrétant une dépense de 748 000 \$ et un emprunt de 748 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie et traitement de surface de la 53e Rue et le rang St-Joseph » soit adopté tel que présenté.

Période de questions

Aucune question n'est posée

Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est incomplet aucun autre sujet n'est ajouté.

R-2014-03-5003: Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

Que la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE EXTRAORDINAIRE 27 MARS 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 27 mars 2014 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2014-03-5004 **Modification de la résolution no 2013-10-4874 « autorisation de la vente de terrain à Transport Dercy Inc.**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

Que la résolution no 2013-10-4874 soit modifiée comme suit:

Que l'avant dernier alinéa soit remplacé par le suivant:

« QUE Transport Dercy Inc. s'engage à construire un édifice à l'intérieur des 12 mois suivant la signature de l'acte de vente et que la construction soit terminée dans les 24 mois suivant la signature de l'acte. »

R-2014-03-5005: **Mandats à la firme BPR pour la confection de plans et devis de différents projets**

Considérant la demande de prix pour la confection de plans et devis de différents projets;

Considérant les offres reçues:

Pour la réfection de la 101^e Rue (entre la 21^e Avenue et 33^e Avenue)

BPR 14 716,80 \$

WSP 17 591,18 \$

Pour la 40^e Avenue (entre la 84^e Rue et la 90^e Rue)

BPR 10 002,83 \$

WSP 10 347,75 \$

Pour la 9^e Avenue (entre la 87^e Rue et la 91^e Rue)

BPR 9 083,03 \$

WSP 9 198,00 \$

Considérant la recommandation du Directeur des travaux publics, Denis Guay d'accepter les offres les plus basses;

Considérant que les offres de « BPR » sont plus avantageuses;

En conséquence, il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte les soumissions les plus basses, soient celles de « BPR. » tels que détaillées ci-haut taxes incluses;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie les montants totaux, incluant les taxes, à même le règlement no 2014-305.





SÉANCE DU EXTRAORDINAIRE DU 27 MARS 2014 (suite)

Période de questions

Aucune question n'est posée

Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est incomplet aucun autre sujet n'est ajouté.

R-2014-03-5006: Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

Que la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE 7 AVRIL 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 7 avril 2014 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux, Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

GREFFE

R-2014-04-5007: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé en enlevant l'item 1.3 « autorisation vente terrain à Renaud Gagnon » et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. *GREFFE*

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption des procès-verbaux des séances du 3, 10, 17 et 27 mars 2014
- 1.3. Autorisation vente terrain à Renaud Gagnon
- 1.4. Résultat de la tenue de registre tenue le 2 avril 2014

2. *HYGIÈNE DU MILIEU*

- 2.1. Soumission réhabilitation de conduites

3. *VOIRIE*

4. *SÉCURITÉ*

5. *URBANISME*

6. *TRAVAUX PUBLICS*

7. *LOISIRS*

8. *FINANCES*

Dépôt par la Trésorière du rapport des activités reliées à l'application du chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.E.R.M.) pour l'exercice financier 2013

- 8.1. Approbation du bordereau des comptes

9. *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*

- 9.1. Restructuration du poste de directeur des loisirs et règlement dossier no. CQ-2013-1776
- 9.2. Appui à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Fonds Chantiers Canada
- 9.3. Nomination d'une assistante-inspectrice municipale
- 9.4. Correspondance
- 9.5. Affaires nouvelles
- 9.6. Période de questions

10. Levée ou ajournement de la séance

R-2014-04-5008: Adoption des procès-verbaux des séances du 3, 10, 17 et 27 mars 2014

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances du 3, 10, 17 et 27 mars 2014 soient adoptés tels que rédigés.

Autorisation vente terrain à Renaud Gagnon

Il est proposé par ____,
Appuyé par ____ et résolu à l'unanimité





SÉANCE DU 7 AVRIL 2014 (suite)

QUE Ville de Beauceville est autorisée à vendre le lot 5 033 901 (partie) d'une superficie approximative de 21 151 pieds carrés à M. Renaud Gagnon au montant de 0,35 \$ par pied carré excluant les taxes.

Est également résolu que S.H. le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir pour ladite vente.

Résultat de la tenue de registre tenue le 2 avril 2014

HYGIÈNE DU MILIEU

R-2014-04-5009: Soumission réhabilitation de conduites

Considérant la demande de prix pour la réhabilitation de conduite d'aqueduc

Considérant les offres reçues par:

Sanexen Services Environnementaux Inc.	623 946,33 \$
Réhabilitation Du O Inc.	712 001,08 \$

Considérant la recommandation de la firme WSP d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « Sanexen Services Environnementaux Inc. » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Sanexen Services Environnementaux Inc..» au montant de six cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six dollars et trente-trois sous (623 946,33 \$ \$) taxes incluses;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement 2013-291 modifié par le règlement 2014-304.

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

VOIRIE

SÉCURITÉ

URBANISME





SÉANCE DU 7 AVRIL 2014 (suite)

TRAVAUX PUBLICS

R-2014-04-5010: Approbation dépenses fonds de roulement

Considérant qu'un directeur adjoint aux travaux publics a été embauché;

Considérant qu'il n'y a pas de bureau mis à sa disponibilité au garage municipal;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville autorise construction d'un mur séparateur dans le garage municipal au montant de six mille cinq cent quatre-vingt-quinze dollars et vingt-huit sous (6 595,28 \$) par Constructions Jean-Pouliot Inc.

Que pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total à même son fonds roulement

LOISIRS

FINANCES

Dépôt par la Trésorière du rapport des activités reliées à l'application du chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.E.R.M.) pour l'exercice financier 2013

R-2014-04-5011: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2014-03 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

R-2014-04-5012: Restructuration du poste de directeur des loisirs et règlement dossier no. CQ-2013-1776

Attendu que M. Paul Morin est à l'emploi de la Ville de Beauceville depuis le 28 janvier 1988 ;

Attendu que M. Morin occupe le poste de directeur des loisirs depuis le 28 janvier 1988 ;

Attendu la restructuration du poste de directeur des loisirs suite à l'analyse et à la révision organisationnelle effectuée par la firme Consultant Jocelyn Benoit inc. en 2011 et 2012 ;





SÉANCE DU 7 AVRIL 2014 (suite)

Attendu le dossier CQ-2013-1776 ;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité:

QUE M. Paul Morin occupe à compter du 19 mars 2014 le poste de directeur des loisirs et des communications et assume, sous l'autorité du directeur général de la Ville, les tâches prévues à la description des tâches reliée à ce poste ;

QUE le salaire, les avantages sociaux et les autres conditions d'emploi de M. Morin qui étaient en vigueur avant la restructuration apportée à son poste continuent d'être en vigueur, sous réserve toutefois des modifications reliées au titre de son poste et à la description des tâches inhérente à celui-ci ;

QUE l'ancienneté de M. Morin à la Ville soit reconnue et continue de s'accumuler;

QUE le directeur général soit autorisé, par le conseil municipal, à signer le document de transaction dans le dossier CQ-2013-1776.

R-2014-04-5013: Appui à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Fonds Chantiers Canada

Attendu que la réhabilitation des infrastructures municipales est fondamentale pour la prospérité du Québec et du Canada et constitue un défi tripartite des gouvernements fédéral, provincial et municipal;

Attendu que les municipalités québécoises ont été des partenaires de premier plan dans la relance économique du Canada en mettant en œuvre des centaines de projets d'infrastructures;

Attendu que l'étude de l'UMQ sur l'état des infrastructures municipales au Québec réalisée par les firmes Deloitte et E&B Data démontre des besoins majeurs qui nécessitent des investissements de plus de 2 G\$ supplémentaires au niveau actuel;

Attendu que le gouvernement du Canada a annoncé dans son budget 2013-2014 un nouveau plan d'infrastructure à long terme doté de 47 G\$ à titre de nouveaux fonds pour les infrastructures nationales, provinciales et locales;

Attendu que ce plan d'infrastructure à long terme permet aux municipalités québécoises de bénéficier d'un support financier indispensable dans un contexte où celles-ci assument déjà 76 % des investissements;

Attendu que l'UMQ réclame un élargissement des infrastructures admissibles aux programmes de financement des infrastructures puisque les municipalités sont des gouvernements de proximité imputables et responsables des priorités et des besoins sur leurs territoires;

Attendu que le gouvernement du Canada a récemment annoncé le retrait des infrastructures sportives, culturelles et de loisir aux critères d'admissibilité du Fonds Chantiers Canada;

Attendu que le gouvernement du Québec impose aussi des restrictions aux municipalités dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence qui rendent inadmissibles les projets d'infrastructures sportives, culturelles et de loisir;





SÉANCE DU 7 AVRIL 2014 (suite)

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu unanimement

D'appuyer les démarches prises par l'UMQ et visant à :

- ❖ Réitérer au gouvernement du Canada la nécessité d'inclure les infrastructures sportives, culturelles et de loisir dans les projets admissibles au Fonds Chantiers Canada;
- ❖ Demander au gouvernement du Québec de rendre admissibles les infrastructures sportives, culturelles et de loisir au programme de la Taxe sur l'essence;
- ❖ Réclamer la signature d'une entente entre les gouvernements du Québec et du Canada dans les plus brefs délais afin de permettre aux municipalités de planifier dès maintenant leur programmation de travaux en vue de la prochaine saison de construction.

R-2014-04-5014: Nomination d'une assistante-inspectrice municipale

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE madame Lucie Poulin soit nommée assistante-inspectrice municipale

R-2014-04-5015: Mise à jour de la politique familiale

Considérant que la politique familiale de la MRC Robert-Cliche a été adoptée par le Conseil des maires en 2008;

Considérant que le plan d'action en faveur des familles 2008-2011 de la MRC Robert-Cliche et de chacune des municipalités est à échéance depuis 2011;

Considérant que le Ministère de la Famille offre un programme de soutien technique et financier pour la mise à jour de la politique familiale et de son plan d'action en faveur des familles;

Considérant que ces démarches sont des opportunités importantes de concertation des citoyens de la MRC Robert-Cliche et qu'elles ont pour objectif d'améliorer la qualité de vie des familles;

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par madame Marie-Andrée Giroux et résolu unanimement

QUE la Ville de Beauceville, sous la coordination de la MRC Robert-Cliche, participe à la mise à jour de la politique familiale et d'un plan d'action en faveur des familles.

Correspondance**Affaires nouvelles****Période de questions**

M. Yvon Rodrigue désire avoir de l'information complémentaire concernant les travaux du rang St-Gaspard





SÉANCE DU 7 AVRIL 2014 (suite)

Levée ou ajournement de la séance**R-2014-04-5016: Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 5 mai 2014 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

GREFFE**R-2014-05-5017: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. *GREFFE*
 - 1.1. Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 avril 2014
 - 1.3. Signature servitude Hydro-Québec – 181e Rue – Parc Industriel
2. *HYGIÈNE DU MILIEU*
3. *VOIRIE*
 - 3.1. Mandat surveillance de bureau – travaux rang St-Gaspard
 - 3.2. Mandats confection plans et devis pour la 53^e Rue et Rang St-Joseph
4. *SÉCURITÉ*
 - 4.1. Signature entente avec Centre de la petite enfance au Jardin de Dominique
 - 4.2. Embauche de personnel – service de sécurité incendie
5. *URBANISME*
 - 5.1. Demande CPTAQ – lot : 4 059 901 (partie)
6. *TRAVAUX PUBLICS*
 - 6.1. Renouvellement contrat tonte de gazon – Fertibeauce Inc.
7. *LOISIRS*
 - 7.1. Demande de subvention pour le développement de la collection locale – Ministère de la culture et des communications
8. *FINANCES*
 - 8.1. Approbation du bordereau des comptes
9. *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
 - 9.1. Correspondance
 - 9.2. Affaires nouvelles
 - 9.3. Période de questions
10. *AJOURNEMENT DE LA SÉANCE*

R-2014-05-5018: Adoption du procès-verbal de la séance du 7 avril 2014

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance du 7 avril 2014 soit adopté tel que rédigé.

R-2014-05-5019: Signature servitude Hydro-Québec – 181e Rue – Parc Industriel

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité





SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2014 (suite)

QUE monsieur le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et nom de la Ville de Beauceville l'acte de servitude Hydro-Québec (aérien-souterrain) tel que préparé par Me Denys Quirion, no 14Q00070026 et montré sur un plan préparé par Nadia Parent, arpenteur-géomètre sou le no 2468.

HYGIÈNE DU MILIEU***VOIRIE*****R-2014-05-5020: Mandat surveillance de bureau – travaux rang St-Gaspard**

Considérant la demande de prix pour la surveillance de bureau concernant les travaux de réfection du rang St-Gaspard;

Considérant l'offre reçues de la firme BPR au montant de 5 200 \$ taxes exclues;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics, Denis Guay, d'accepter l'offre;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux, Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte l'offre de la firme BPR au montant de cinq mille deux cent dollars (5 200 \$) taxes exclues;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement no 2013-294.

R-2014-05-5021: Mandats confection plans et devis pour la 53^e Rue et Rang St-Joseph

Considérant la demande de prix pour la confection de plans et devis de différents projets;

Considérant les offres reçues:

Pour la réfection de la 53e Rue

BPR Infrastructure 12 400 \$

WSP Canada Inc. 11 400 \$

Pour la Rg St-Joseph

BPR Infrastructure 13 900 \$

WSP Canada Inc. 14 510 \$

Considérant la recommandation du Directeur des travaux publics, Denis Guay d'accepter les offres les plus basses;

Considérant que l'offres de « WSP Canada Inc. » est la plus avantageuse pour le projet de la 53^e Rue;

Considérant que l'offres de « BPR Infrastructure » est la plus avantageuse pour le projet du rang St-Joseph;





SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2014 (suite)

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte les soumissions les plus basses, soient:
« WSP Canada Inc. » pour la 53^e Rue au montant de 11 400 \$ taxes exclues;
« BPR Infrastructure » pour le rang St-Joseph au montant de 13 900 \$ taxes exclues

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie les montants
totaux, incluant les taxes, à même le règlement no 2014-306.

R-2014-05-5022: Acceptation offre de service boul. Renault

Considérant que le Ministère des transports fera des travaux sur le boulevard
Renault et que la firme d'ingénieurs retenue est la firme WSP Canada Inc.

Considérant que la Ville désire réaliser conjointement avec le MTQ la réfection
des services entre la sortie sud de la 9^e Avenue et le no 728 boul. Renault (±220 mètres)

Considérant l'offre de service de la firme WSP est de 20 500 \$ excluant les taxes
conditionnellement à ce que le MTQ accepte que les travaux se fassent conjointement;

Considérant la recommandation du Directeur des travaux publics, Denis Guay
d'accepter l'offre de WSP au montant de 20 500\$ excluant les taxes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte l'offre de service de WSP Canada Inc. au
montant de 20 500 \$ excluant les taxes conditionnellement à ce que le MTQ accepte que nos travaux
se fassent conjointement avec les leurs et qu'un protocole d'entente soit officialisé.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie les montants
totaux, incluant les taxes, à même le règlement no 2014-305.

SÉCURITÉ**R-2014-05-5023: Signature entente avec Centre de la petite enfance au Jardin de Dominique**

Considérant que le Centre de la petite enfance au Jardin de Dominique Inc. est
voisin de la caserne incendie;

Considérant que la caserne incendie peut être un lieu sécuritaire afin de
regrouper temporairement les enfants en cas d'évacuation de la garderie;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE le directeur du service incendie, Daniel Fortin, soit autorisé à signer une
entente avec le Centre de la petite enfance au Jardin de Dominique une entente de service pour
refuge en cas de sinistre





SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2014 (suite)

R-2014-05-5024: Embauche de personnel – service de sécurité incendie

Considérant que les candidats Elen Jean et Jonathan Pomerleau rencontrent les critères de base et ont réussi les différentes évaluations, tant personnelles que physiques, pour occuper le poste d'apprentis pompiers;

Considérant la recommandation du Directeur du service de sécurité incendie, d'embaucher lesdits candidats, à titre d'apprentis pompiers, à l'essai, selon la convention collective des pompiers en vigueur;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville engage, Elen Jean et Jonathan Pomerleau comme apprentis pompiers, à l'essai, selon et aux conditions de la convention collective des pompiers en vigueur.

URBANISME**R-2014-05-5025: Demande CPTAQ – lot : 4 059 901 (partie)**

Considérant la demande faite pour le lot 4 059 901 (partie) dans le but d'obtenir l'autorisation de la CPTAQ dans le but d'utiliser le terrain susmentionné pour un usage autre que l'agriculture, tel que décrit sur le formulaire de la demande datée du 2 mai 2014,

Considérant l'impact négligeable au niveau du développement agricole du secteur, en considérant les critères d'analyse soumis à l'article 62 de la loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles, P-41.1.

Considérant la demande conforme à la réglementation municipale;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

QUE la Ville de Beauceville ne s'objecte pas à la demande faite pour le lot 4 059 901 (partie) à la CPTAQ, pour autoriser la demande présentée et signée le 2 mai 2014.

TRAVAUX PUBLICS**R-2014-05-5026: Renouvellement contrat tonte de gazon – Fertibeauce Inc.**

Considérant que le contrat liant « Fertibeauce Inc. » avec la Ville de Beauceville se terminait le 31 décembre 2013;

Considérant qu'il est spécifié que le contrat pourra être renouvelé pour 1 période de 2 ans;

Considérant que la Ville de Beauceville désire prolonger pour la même période;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,





SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2014 (suite)

Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville renouvelle pour 1 période de 2 ans le contrat pour la tonte de gazon tel que spécifié dans le contrat intervenu entre les deux parties le 30 novembre 2010 selon les ajustements prévus à l'indice des prix à la consommation (IPC) pour chacune des années.

QUE monsieur le maire, Luc Provençal et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville l'amendement au contrat

LOISIRS

R-2014-05-5027: Demande de subvention pour le développement de la collection locale – Ministère de la culture et des communications

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville – Bibliothèque Madeleine-Doyon soit autorisée à présenter une demande de subvention pour le développement de la collection locale auprès du Ministère de la culture et des communications;

Que la Responsable division bibliothèque, culture et vie communautaire, madame Sheina Simoneau, soit nommée à titre de personne-contact afin de formuler et envoyer la demande;

QUE S.H. le maire, Luc Provençal, soit nommé mandataire et soit autorisé à signer au nom du demandeur de la subvention pour le développement de la collection locale auprès du Ministère de la culture et des communications

FINANCES

R-2014-05-5028: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2014-04 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Affaires nouvelles

Monsieur le Maire tient à remercier et féliciter les employés et les pompiers de la Ville de Beauceville pour le travail fait lors des mesures d'urgence et remercie également les corps de pompiers des municipalités voisines qui sont venues porter main forte à notre brigade.

Période de questions

M. Yvon Rodrigue: Demande à ce que le son lors des séances soit amélioré;
Quelle est la décision pour le rang St-Gaspard





SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2014 (suite)

- M. Tommy Wickens: Pourquoi la neige n'avait pas été enlevée sur la 11^e Avenue
Se questionne sur l'évaluation de sa maison
Suite à un bris d'aqueduc ses réservoirs ont été brisés et veut savoir si la Ville est responsable
- Mme Louise Morin: Désire savoir le suivi des événements du 11 janvier dans la Route du Raccourci
Ledit terrain n'est pas entretenu
- M. Léo Bolduc Désire de l'information concernant sa facture de vidanges de fosse septique;
- M. Victor Plante: Questionnement concernant l'évaluation de sa terre.

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**R-2014-05-5029: Ajournement de la séance**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit ajournée au 12 mai 2014 à 20h00 (dépôt des états financiers).

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE 12 MAI 2014

Procès-verbal de la séance ajournée des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 12 mai 2014 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Dany Veilleux, Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

GREFFE

R-2014-05-5030: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté en reportant l'item 2.1 et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. *GREFFE*

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Dépôt des états financiers 2013 par Karine Béland de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton S.E.N.C.R.L.

1.2 Autorisation vente terrain à Renaud Gagnon

2. *HYGIÈNE DU MILIEU*

2.1 Achat d'un débitmètre

3. *VOIRIE*

4. *SÉCURITÉ*

5. *URBANISME*

6. *TRAVAUX PUBLICS*

6.1 Embauche de Karl Breton, journalier aux travaux publics

7. *LOISIRS*

8. *FINANCES*

8.1 Approbation des comptes

9. *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*

9.1 Correspondance

9.2 Affaires nouvelles

9.3 Période de questions

10. *LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE*

Dépôt des états financiers 2013 par Karine Béland de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton S.E.N.C.R.L.

R-2014-05-5031: Autorisation vente terrain à Renaud Gagnon

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE Ville de Beauceville est autorisée à vendre le lot 5 400 061 d'une superficie approximative de 21 151 pieds carrés à M. Renaud Gagnon au montant de 0,35 \$ du pied carré excluant les taxes.





SÉANCE DU 12 MAI 2014 (suite)

Il est également résolu que S.H. le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir pour ladite vente.

HYGIÈNE DU MILIEU

R-2014-05-5032: Achat d'un débitmètre

Il est proposé par
Appuyé par et résolu à l'unanimité

Reporté à l'adoption de l'ordre du jour

QUE l'achat du débitmètre principal pour l'usine d'épuration au montant de ±6 800 \$ excluant les taxes soit payé à même le fonds de roulement.

VOIRIE

SÉCURITÉ

URBANISME

TRAVAUX PUBLICS

R-2014-05-5033: Embauche de Karl Breton, journalier aux travaux publics

Attendu que la Ville de Beauceville a procédé à une offre d'emploi comme journalier aux travaux publics

Considérant la recommandation du comité de sélection,

En conséquence, il est proposé par monsieur Vincent Roy
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville embauche, Karl Breton comme journalier aux travaux publics selon conditions de la convention collective des cols bleus en vigueur.

LOISIRS

FINANCES

R-2014-05-5034: Approbation des comptes

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2014-04-A soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.





SÉANCE DU 12 MAI 2014 (suite)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Période de questions

Aucune question n'est posée.

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2014-05-5035: Ajournement de la séance

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit ajournée au 26 mai 2014 à 20h00.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE 26 MAI 2014

Procès-verbal de la séance ajournée des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 26 mai 2014 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Dany Veilleux, Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

GREFFE

R-2014-05-5036: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par madame Renée Berberi, et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté en reportant l'item 1.2 et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. *GREFFE*
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2 Acceptation du transfert de Veolia à Matrec Inc.
2. *HYGIÈNE DU MILIEU*
 - 3.1 Achat d'un débitmètre
3. *VOIRIE*
4. *SÉCURITÉ*
5. *URBANISME*
6. *TRAVAUX PUBLICS*
 - 6.1 Acceptation soumission – réfection de la 9^e Avenue
7. *LOISIRS*
8. *FINANCES*
9. *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
 - 9.1 Correspondance
 - 9.2 Affaires nouvelles
 - 9.3 Période de questions
10. Levée de la séance

R-2014-05-5037: Acceptation du transfert de Veolia à Matrec Inc.

Considérant que la compagnie Veolia ES Matières Résiduelles Inc. (Veolia) a fait la cession de ses actifs à Services Matrec Inc. et prenant effet le 2 juin 2014;

Considérant que le contrat concernant la collecte et le transport des matières résiduelles avec la compagnie Veolia se termine le 31 décembre 2015;

Considérant que la clause 9 du devis et faisant partie intégrante du contrat intervenue entre la Ville de Beauceville et Veolia mentionne

« L'adjudicataire devra exécuter lui-même, par ses employés toutes les opérations et activités requises par le devis. Le contrat n'est pas transférable, en tout ou en partie, sous peine de résiliation immédiate et confiscation des dépôts de garantie, sauf sur consentement du Conseil de la municipalité et aux conditions qu'il détermine »

Considérant que Services Matrec Inc. la Ville de Beauceville consent à cette vente





SÉANCE DU 26 MAI 2014 (suite)

HYGIÈNE DU MILIEU

R-2014-05-5038: Achat d'un débitmètre

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE l'achat du débitmètre principal pour l'usine d'épuration au montant de ±6 800 \$ excluant les taxes soit payé à même le fonds de roulement.

VOIRIE

SÉCURITÉ

URBANISME

TRAVAUX PUBLICS

R-2014-05-5038: Acceptation soumission – réfection de la 9^e Avenue

Considérant la demande de prix pour la réfection de la 9^e Avenue (entre la 125^e Rue et 139^e Rue)

Considérant les offres reçues par:

	Option 1 Forage directionnel	Option 2 Excavation et enlèvement de la voie ferrée
Les Excavations de la Chaudière Inc.	367 345,30 \$	348 267,63 \$
R.J. Dutil & frères Inc.	476 223,00 \$	402 386,06 \$

Considérant la recommandation de la firme WSP d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics d'opter pour l'option 2 conditionnellement à l'obtention de l'accord du ministère des transports de pouvoir démanteler la voie ferrée sinon l'option 1 s'appliquera;

Considérant que l'offre de « Les Excavations de la Chaudière Inc. » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Les Excavations de la Chaudière Inc.» au montant de

Option 2: trois cent quarante-huit mille deux cent soixante-sept dollars et soixante-trois sous (348 267,63 \$) taxes incluses;

Option 1: trois cent soixante-sept mille trois cent quarante-cinq dollars et trente sous (367 345,30 \$ taxes incluses, et





SÉANCE DU 26 MAI 2014 (suite)

QUE l'option 2 soit privilégiée conditionnellement à une réponse positive du Ministère des transports de démanteler la voie ferrée sinon l'option 1 s'appliquera;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement 2013-291 modifié par le règlement 2014-304.

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

LOISIRS

FINANCES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Correspondance

Affaires nouvelles

R-2014-05-5039: Vente de terrain à M. Rolland Bolduc

Monsieur Claude Mathieu quitte la séance

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE Ville de Beauceville est autorisée à vendre un terrain d'une superficie approximative de ± 33 000 pieds carrés à M. Roland Bolduc au montant de 0,35 \$ du pied carré excluant les taxes.

Il est également résolu que S.H. le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir pour ladite vente.

Période de questions

Aucune question n'est posée

R-2014-05-5040: Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

 MADELEINE POULIN, Greffière

 LUC PROVENÇAL, Maire




SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 2 juin 2014 à 20h00 et à laquelle sont présents Mesdames Marie-Andrée Giroux, Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Vincent Roy sous la présidence du maire suppléant Sylvain Bolduc.

GREFFE**R-2014-06-5041: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. **GREFFE**
 - 1.1. Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2. Adoption des procès-verbaux des séances du 5, 12 et 26 mai 2014
 - 1.3. Maire suppléant
 - 1.4. Acceptation du transfert de Veolia à Matrec Inc.
 - 1.5. Mandat pour acte de servitude
2. **HYGIÈNE DU MILIEU**
3. **VOIRIE**
 - 3.1. Mandat surveillance de chantier de la réhabilitation de conduite d'aqueduc
4. **SÉCURITÉ**
5. **URBANISME**
 - 5.1. Achat d'une camionnette (pick-up) F-250
6. **TRAVAUX PUBLICS**
7. **LOISIRS**
8. **FINANCES**
 - 8.1. Approbation des budgets OMH et Accès logis
 - 8.2. Annulation de plusieurs soldes résiduels
 - 8.3. Affectation d'un montant de 310 000 \$ pour les travaux de prolongement de services dans le parc industriel
 - 8.4. Affectation d'un montant de ± 50 000 \$ pour des travaux de compensation de milieux humides détruits et/ou perturbés à la suite des travaux de prolongement de services dans le parc industriel
 - 8.5. Affectation d'un montant de 109 400 \$ pour le paiement comptant de règlement d'emprunt à refinancer en septembre 2014
 - 8.6. Affectation d'un montant de 45 978 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté pour le remboursement du service de dettes lors du refinancement des règlements 2004-125 et 2003-107
 - 8.7. Affectation d'un montant de 163 200 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté pour le remboursement du service de dettes du refinancement du règlement 2002-96
 - 8.8. Réserve pour piste cyclable
 - 8.9. Affectation d'un montant de 100 000 \$ pour asphaltage à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé)
 - 8.10. Autorisation signature à la S.A.A.Q.
 - 8.11. Approbation du bordereau des comptes
9. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 9.1. Correspondance
 - 9.2. Affaires nouvelles





SÉANCE DU 2 JUIN 2014 (suite)

9.3. Période de questions

10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2014-06-5042: Adoption des procès-verbaux des séances du 5, 12 et 26 mai 2014

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances du 5, 12 et 26 mai 2014 soient adoptés tels que rédigés.

R-2014-06-5043: Maire suppléant

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE monsieur Claude Mathieu soit et est nommé maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2014.

R-2014-06-5044: Acceptation du transfert de Veolia à Matrec Inc.

Considérant que la compagnie Veolia ES Matières Résiduelles Inc. (Veolia) a fait la cession de ses actifs à Services Matrec Inc. et prenant effet le 2 juin 2014;

Considérant que le contrat concernant la collecte et le transport des matières résiduelles avec la compagnie Veolia se termine le 31 décembre 2015;

Considérant que la clause 9 du devis et faisant partie intégrante du contrat intervenue entre la Ville de Beauceville et Veolia mentionne

« L'adjudicataire devra exécuter lui-même, par ses employés toutes les opérations et activités requises par le devis. Le contrat n'est pas transférable, en tout ou en partie, sous peine de résiliation immédiate et confiscation des dépôts de garantie, sauf sur consentement du Conseil de la municipalité et aux conditions qu'il détermine »

Considérant que Services Matrec Inc. a fourni un cautionnement d'exécution avec les mêmes obligations que Veolia avait;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville consent à la vente des actifs de Veolia ES Matières Résiduelles Inc. à Services Matrec Inc.

QUE Services Matrec Inc. respecte le contrat de collecte et transport des matières résiduelles liant la Ville de Beauceville et Veolia ES Matières Résiduelles Inc. échéant le 31 décembre 2015.





SÉANCE DU 2 JUIN 2014 (suite)

R-2014-06-5045: Mandat pour acte de servitude

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

De mandater le notaire Denys Quirion afin de rédiger un acte de servitude avec monsieur Denis Rodrigue sur le lot 3 488 726 ptie en faveur de la Ville de Beauceville.

Que monsieur le Maire Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville ledit acte de servitude.

2. HYGIÈNE DU MILIEU**3. VOIRIE****R-2014-06-5046: Mandat surveillance de chantier de la réhabilitation de conduite d'aqueduc**

Considérant la demande de prix pour la surveillance de chantier dans le cadre des travaux de réhabilitation des conduites d'aqueduc sur le boulevard Renault, la 9^e Avenue, la 132^e Rue et la 13^e Avenue

Considérant les offres reçues:

Surveillance de chantier pour la réhabilitation de +/- 745 mètres de conduites:

BPR-Infrastructure :	11 615\$ (avant taxes)
WSP Canada Inc. :	13 264\$ (avant taxes)

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics, Denis Guay, d'accepter l'offre la plus basse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte l'offre de la firme BPR au montant de onze mille six cent quinze dollars (11 615 \$) avant taxes;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement no 2013-291.

4. SÉCURITÉ



SÉANCE DU 2 JUIN 2014 (suite)

5. URBANISME

R-2014-06-5047: Achat d'une camionnette (pick-up) F-250

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville soit autorisée à acheter un pick-up F-250 de la au montant de 2 500 \$ pour les travaux saisonniers.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même son fonds de roulement.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. LOISIRS

8. FINANCES

R-2014-06-5048: Approbation des budgets OMH et Accès logis

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE le budget de l'Office d'Habitation de Beauceville, pour l'année 2014, soit et est adopté tel que présenté et faisant partie de la présente résolution.

R-2014-06-5049: Annulation de plusieurs soldes résiduares

Attendu que la Ville de Beauceville a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu

Attendu qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente

Attendu qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins

Attendu que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère

Attendu qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

--	--



SÉANCE DU 2 JUIN 2014 (suite)

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Ville de Beauceville informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

QUE la Ville de Beauceville demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

R-2014-06-5050: Affectation d'un montant de 310 000 \$ pour les travaux de prolongement de services dans le parc industriel

Considérant que les travaux de prolongement des services dans le parc industriel sont terminés;

Considérant qu'il reste un solde à financer de ±310 000 \$;

Considérant que les travaux sont taxables à l'ensemble de la population de Beauceville;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QU'un montant de ± 310 000 \$ soit affecté aux travaux de prolongement de services dans le parc industriel à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé)

R-2014-06-5051: Affectation d'un montant de ± 50 000 \$ pour des travaux de compensation de milieux humides détruits et/ou perturbés à la suite des travaux de prolongement de services dans le parc industriel

Considérant l'entente intervenue entre la Ville de Beauceville et le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant la nécessité de compenser les milieux humides perturbés et/ou détruit à la suite du prolongement des services dans le parc industriel;

Considérant la résolution 2012-09-4531 transmise au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,





SÉANCE DU 2 JUIN 2014 (suite)

Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QU'un montant de ±50 000 \$ soit affecté à la compensation des milieux humides près du Lac Fortin.

R-2014-06-5052: Affectation d'un montant de 109 400 \$ pour le paiement comptant de règlement d'emprunt à refinancer en septembre 2014

Considérant les revenus supplémentaires de compteurs d'eau en 2013 (consommation plus élevée de certaines industries et installation de nouveaux compteurs d'eau);

Considérant que les travaux réalisés des règlements suivants sont assumés par les propriétaires des secteurs desservis par l'aqueduc et qu'il reste un solde à refinancer en septembre prochain;

- #2003-103 - travaux de réfection d'aqueduc et trottoirs boul. Renault d'un montant de 12 600 \$;
- #2004-128 – prolongement service aqueduc et égout et voirie dans divers sures d'un montant de 48 700 \$;
- #2005-154 – travaux de réhabilitation, réparation et prolongement service d'aqueduc d'un montant de 48 100 \$;

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QU'un montant de 109 400 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé) soit affecté comme paiement comptant lors du refinancement en septembre 2014 des règlements 2003-103, 2004-128 et 2005-154.

R-2014-06-5053: Affectation d'un montant de 45 978 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté pour le remboursement du service de dettes lors du refinancement des règlements 2004-125 et 2003-107

Considérant qu'il reste un solde de 88 000 \$ du règlement 2003-107 et 28 300 \$ du règlement 2004-125 à refinancer en septembre prochain;

Considérant qu'un montant de 22 300 \$ et 48 022 \$ sont déjà affecté au refinancement de ces règlements;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

Que le solde des règlements d'emprunt 2003-107 et 2004-125 ne soit pas refinancé en septembre prochain et qu'un montant de 45 978 \$ soit affecté au paiement des emprunts à refinancer en septembre prochain à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé).

R-2014-06-5054: Affectation d'un montant de 163 200 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté pour le remboursement du service de dettes du refinancement du règlement 2002-96

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité





SÉANCE DU 2 JUIN 2014 (suite)

QU'un montant de 163 200 \$ soit affecté à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé) pour le remboursement du service de dettes lors du refinancement en septembre prochain du règlement 2002-96.

R-2014-06-5055: Réserve pour piste cyclable

Considérant que la Ville de Beauceville désire la concrétisation de la piste cyclable sur son territoire;

Considérant l'impact d'une piste cyclable sur le tourisme de la Ville et ses citoyens;

En conséquence, il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QU'un montant de 300 000 \$ soit affecté à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé) pour la constitution d'un fonds réservés aux travaux éventuels d'une piste cyclable sur notre territoire.

R-2014-06-5056: Affectation d'un montant de 100 000 \$ pour asphaltage à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé)

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyée par monsieur Vincent Roy et résolu

QU'un montant de cent quarante mille dollars (100 000 \$) soit affecté pour l'asphaltage à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé).

R-2014-06-5057: Autorisation signature à la S.A.A.Q.

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu

Que la Trésorière-adjointe, madame Véronique Morin, soit et est autorisée à effectuer toutes les transactions et à signer, pour et au nom de la Ville de Beauceville, tous les documents relatifs à l'immatriculation des véhicules de la Ville.

Que madame Véronique Morin est également autorisée pour et au nom de la Ville de Beauceville à présenter une demande de rapport d'accident, un transfert de propriété et faire le remisage de véhicule.

Numéro de l'entreprise (confidentiel) 8831849185

R-2014-06-5058: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2014-05 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE



SÉANCE DU 2 JUIN 2014 (suite)

Affaires nouvelles

Mme Renée Berberi présente le prix d'excellence que la Ville de Beauceville s'est méritée pour l'accessibilité architecturale aux personnes handicapées.

M. Sylvain Bolduc adresse des félicitations à M. Robert Doyon pour les 10 ans à la présidence de la Corporation de l'aréna et souhaite succès à M. David Poulin qui le succède.

Période de questions

Yvon Rodrigue: Veut savoir qu'est-ce qui se passe avec le dernier 800 mètres dans le rang St-Gaspard.
Demande la permission de niveler les ponceaux.

Simon Larochelle: Demande que la facture d'électricien qu'il a reçue lors de l'inondation soit payée par la Ville.
Demande la possibilité de faire diminuer la vitesse sur la 102^e Rue (dos d'âne).

10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**R-2014-06-5059: Ajournement de la séance**

Il est proposé par madame Renée Berberi
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit ajournée au 16 juin à 20h00.

MADELEINE POULIN, Greffière

SYLVAIN BOLDUC , Maire suppléant





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUIN 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 4 juin 2014 à 16h30 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames Marie-Andrée Giroux, Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Claude Mathieu et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire et formant le quorum requis.

R-2014-06-5060: Congédiement de monsieur Paul Veilleux.

ATTENDU que M. Paul Veilleux a été embauché à la Ville à titre de responsable technique le 12 juillet 2012;

ATTENDU la lettre de la Ville du 6 mai 2014 dans laquelle il a été demandé à l'employé de présenter un nouveau billet médical ou de revenir au travail et ce, dans les trois (3) jours ouvrables suivant la réception de cette lettre;

ATTENDU que l'employé a été formellement avisé qu'à défaut pour lui de justifier son absence ou de revenir au travail, son absence serait considérée injustifiée et que des mesures disciplinaires seraient prises, lesquelles pourraient aller jusqu'à son congédiement;

ATTENDU que cette lettre a été reçue le 8 mai 2014 par l'employé;

ATTENDU que malgré tout le délai écoulé depuis ce temps, l'employé n'a donné aucune nouvelle à la Ville, n'a transmis aucun billet médical et n'est pas revenu au travail;

Par conséquent, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ce qui suit :

QUE la Ville de Beauceville résilie l'engagement de M. Paul Veilleux à titre de responsable technique et que l'emploi de celui-ci se termine en date du 5 juin 2014;

QUE M. Félix Nunez, directeur général, transmette une lettre de résiliation d'engagement par courrier recommandé à l'attention de M. Paul Veilleux et effectue le suivi nécessaire au niveau administratif quant à cette résiliation d'engagement.

Période de questions

Aucune question n'est posée par l'assistance.

Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est incomplet aucun autre sujet n'est ajouté.

R-2014-06-5061: Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu, Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

Que la séance soit levée

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE AJOURNÉE 16 JUIN 2014

Procès-verbal de la séance ajournée des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 16 juin 2014 à 20h00 et à laquelle sont présents Mesdames Marie-Andrée Giroux, Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Vincent Roy sous la présidence du maire suppléant Sylvain Bolduc.

GREFFE**R-2014-06-5062: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu, et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé en ajoutant à affaires nouvelles l'item suivant:

- ❖ Nouveau trottoir Place Beauceville

et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

- 1 *GREFFE*
Adoption de l'ordre du jour
Modification à la résolution 2014-05-5039
MADA
- 2 *HYGIÈNE DU MILIEU*
- 3 *VOIRIE*
- 4 *SÉCURITÉ*
- 5 *URBANISME*
- 6 *TRAVAUX PUBLICS*
Surveillance de chantier 9^e Avenue
Permission d'occupation chemin de fer 9^e Avenue
Soumission travaux – réfection 9^e Avenue Sud
Soumissions travaux - réfection 40^e Avenue
Soumissions travaux - réfection 101^e Rue
Acceptation soumission resurfaçage et rapiéçage 2014
- 7 *LOISIRS*
- 8 *FINANCES*
Modification de la résolution 2014-06-5054
Adoption des dépenses du fonds de roulement
- 9 *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
Correspondance
Affaires nouvelles
Période de questions
- 10 *LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE*

R-2014-06-5063: Modification à la résolution 2014-05-5039

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyé par madame Renée Berberi, et résolu à l'unanimité

Que la résolution no 2014-05-5039 soit modifiée en remplaçant les mots « M. Roland Bolduc » par « Gestion C.D. Bolduc Inc.»





VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 16 JUIN 2014 (suite)

R-2014-06-5064: MADA

Il est proposé par madame Renée Berberi
Appuyée par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

Que le plan d'action de la Ville de Beauceville pour la démarche (MADA) « MRC amie des aînés » soit adopté tel que présenté et fait partie intégrante de la présente résolution à l'annexe «A».

HYGIÈNE DU MILIEU

VOIRIE

SÉCURITÉ

URBANISME

TRAVAUX PUBLICS

R-2014-06-5065: Surveillance de chantier 9^e Avenue

Considérant la demande de prix pour la surveillance de chantier concernant les travaux de réfection de la 9^e Avenue entre la 125^e Rue et la 139^e Rue;

Considérant l'offre reçue de la firme WSP au montant de 21 300 \$ taxes exclues;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics, Denis Guay, d'accepter l'offre;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte l'offre de la firme WSP au montant de vingt-et-un mille trois cent dollars (21 300 \$) taxes exclues;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement 2013-291 modifié par le règlement 2014-304.

R-2014-06-5066: Permission d'occupation chemin de fer 9^e Avenue

Considérant que les travaux de réfection d'aqueduc et d'égout sont prévus sur la 9^e Avenue entre la 125^e Rue et la 139^e Rue;

Considérant que lesdits travaux devront traverser sous le chemin de fer au point milliaire 14.10;

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

Que monsieur Denis Guay, directeur des travaux publics, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville une permission d'occupation avec le Ministère des transports du Québec pour le remplacement de la conduite d'aqueduc et la conduite d'égout sanitaire qui passent sous le chemin de fer au niveau de la 9^e Avenue au point milliaire 14.10;





VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 16 JUIN 2014 (suite)

QUE la nouvelle permission d'occupation remplacera toutes ententes antérieures qui auraient pu intervenir entre la Ville et un ancien propriétaire du chemin de fer du Québec Central;

Que la Ville de Beauceville s'engage à payer les frais de location annuel, montant qui sera indexé à chaque année selon l'indice des prix à la consommation (IPC).

R-2014-06-5067: Soumission travaux – réfection 9^e Avenue Sud

Considérant la demande de prix pour la réfection de la 9^e Avenue Sud;

Considérant les offres reçues par:

T.G.C. Inc.	291 872,21 \$
Giroux & Lessard Ltée	302 079,52 \$
R.J. Dutil et Frères Inc.	306 894,15 \$
Construction Abénakis Inc.	373 843,59 \$

Considérant la recommandation de la Firme BPR, d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « T.G.C. Inc. » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « T.G.C. Inc. » au montant deux cent quatre-vingt-onze mille huit cent soixante-douze dollars et vingt et un cents (291 872,21 \$) taxes incluses;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement 2014-305.

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y lieu.

R-2014-06-5068: Soumissions travaux - réfection 40^e Avenue

Considérant la demande de prix pour la réfection de la 40^e Avenue;

Considérant les offres reçues par:

T.G.C. Inc.	335 697,35 \$
Giroux & Lessard Ltée	342 728,94 \$
R.J. Dutil et Frères Inc.	389 702,01 \$
Construction Abénakis Inc.	488 204,93 \$
Les Excavations de la Chaudière Inc.	510 054,14 \$

Considérant la recommandation de la Firme BPR, d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « T.G.C. Inc. » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité,





VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 16 JUIN 2014 (suite)

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « T.G.C. Inc. » au montant trois cent trente-cinq mille six cent quatre-vingt-dix-sept dollars et trente-cinq cents (335 697,35 \$) taxes incluses;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement 2014-305.

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y lieu.

R-2014-06-5069: Soumissions travaux - réfection 101^e Rue

Considérant la demande de prix pour la réfection de la 101^e Rue;

Considérant les offres reçues par:

T.G.C. Inc.	592 137,70 \$
R.J. Dutil et Frères Inc.	608 597,17 \$
Giroux & Lessard Ltée	632 696,71 \$
Construction Abénakis Inc.	810 425,38 \$

Considérant la recommandation de la Firme BPR, d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « T.G.C. Inc. » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu, Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « T.G.C. Inc. » au montant cinq cent quatre-vingt-douze mille cent trente-sept dollars et soixante-dix cents (592 137,70 \$) taxes incluses;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement 2014-305.

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y lieu.

R-2014-06-5070: Acceptation soumission resurfaçage et rapiéçage 2014

Considérant la demande de prix pour des travaux resurfaçage et de rapiéçage en béton bitumineux;

Considérant les offres reçues par :

	Paveuse	Rateau	Chaine
Pavages Sartigan Ltée	118,95 \$/t.m.	215,00 \$/t.m.	50,00 \$/m.l.
Pavages Abénakis Ltée	133,95 \$/t.m.	280,00 \$/t.m.	100,00 \$/m.l.
Construction B.M.L. Division de Sintra Inc	140,00 \$/t.m.	320,00 \$/t.m.	30,00 \$/m.l.

Considérant la recommandation de monsieur Denis Guay, directeur des Travaux Publics d'accepter l'offre la plus basse conforme;

Considérant que l'offre de Pavages Sartigan Ltée est la plus avantageuse;





VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 16 JUIN 2014 (suite)

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu

Que la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de Pavages Sartigan Ltée aux prix

à la paveuse	118,95 \$/t.m.
pour l'épandage de finition au râteau	215,00 \$/t.m.
pour la chaîne de béton bitumineux à la machine	50,00 \$/m.l.

la TPS et la TVQ exclues

LOISIRS

FINANCES

R-2014-06-5071: Modification de la résolution 2014-06-5054

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par madame Renée Berberi, et résolu à l'unanimité

De modifier la résolution 2014-06-5054 en modifiant le chiffre 163 200 \$ par le chiffre 163 300 \$ dans le titre et dans la résolution.

R-2014-06-5072: Adoption des dépenses du fonds de roulement

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

Que la dépense suivante soit défrayée par le fonds de roulement

❖ ESC Inc.	3 902,91 \$
Hydro Gestion Inc.	4 344,07 \$
Centre Électrique de Beauce	2 161,53 \$

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Affaires nouvelles

R-2014-06-5073: Nouveau trottoir Place Beauceville

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

Que la Ville accorde le mandat à la Firme BPR pour un montant de 4 500 \$ pour la conception de plans et devis pour les trottoirs de place Beauceville et 385 \$ pour la coordination entre la Ville et BPR pour un total de 4 885 \$ excluant les taxes afin d'aller en appel d'offres pour l'exécution des travaux exigés.

Période de questions

Ghislain Cloutier Demande de pouvoir grossir le diamètre du tuyau en face de chez-lui sur la route Fraser





VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 16 JUIN 2014 (suite)

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2014-06-5074: **Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Roy
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

LUCIE POULIN, Assistante-greffière

SYLVAIN BOLDUC , Maire suppléant





VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 16 JUIN 2014 (suite)

Démarche MADA

PLAN D'ACTION DE BEAUCEVILLE

AXE D'INTERVENTION : Espaces extérieurs et bâtiments

CONSTAT : Les aînés ne se sentent pas en sécurité lors de leurs déplacements piétonniers dans certains secteurs de la ville.

OBJECTIF : Accroître la sécurité piétonnière dans les secteurs problématiques identifiés lors de la consultation.

Actions	Cible				Échéancier			Budget	Rôle de la municipalité	Acteurs impliqués		Commentaires
	SHV	F	A	I	2015	2016	2017			Responsable	Partenaire	
Mener une campagne de sensibilisation auprès des acteurs du milieu (organismes, commerçants, comités, écoles, etc.) sur l'importance d'assurer un accès sécuritaire aux bâtiments et parcs pour les piétons.			x		x			\$	Leader	Service des communications	Chambre de commerce	
Ajouter de la signalisation pour inciter les piétons à utiliser la traverse piétonnière au coin du pont pour traverser le boulevard.			x			x		\$	Leader	Urbanisme	Cercle des Fermières MTQ	Proposition du Cercle des Fermières : Fabriquer une signalisation en tricot graffiti
Continuer les démarches pour ajouter un feu de circulation entre le Tim Hortons et l'Hôtel de ville sur le boulevard Renault.			x		x	x		\$	Leader	Urbanisme	MTQ	
Ajouter le feu de circulation, conditionnel aux résultats de la démarche entamée.			x				x	\$\$\$\$	Leader	Urbanisme		
Revoir la méthode de déneigement des trottoirs du Pont de la rivière du Moulin.	x		x		x			\$	Partenaire	MTQ	Ville de Beauceville	
Mettre en application la nouvelle méthode de déneigement des trottoirs du Pont de la rivière du Moulin.	x		x		x	x	x	\$	Partenaire	MTQ	Ville de Beauceville	
Identifier les intersections problématiques pour			x		x			\$	Leader	Travaux publics		

Légende : Cible : SHV : Saines habitudes de vie F : famille A : aîné I : intergénérationnel
Budget : \$= Moins de 750\$ \$\$= \$750 à 1500\$ \$\$\$= \$1500-2250 \$\$\$\$= \$2250 à 3000 \$\$\$\$\$: Plus de 3000\$





VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 16 JUIN 2014 (suite)

assurer un déneigement plus sécuritaire de celles-ci.												
Sensibiliser les citoyens à déneiger correctement leurs terrains bordant des coins de rue à travers des articles dans le Beaucevillien.			X		X	X	X	\$	Leader	Services des communications		
Déneiger de façon plus sécuritaire les intersections identifiées.			X			X	X	\$	Leader	Travaux publics		
Sécuriser l'intersection de la 114 ^e rue et l'avenue Lambert.			X			X		\$\$\$\$	Leader	Travaux publics		
Asphalter la portion de la 114 ^e rue qui fait face à l'église.	X		X		X			\$\$\$\$\$	Leader	Travaux publics		
Informé le service d'urbanisme des endroits où les lumières de rue sont insuffisantes.			X		X			\$	Leader	Conseil municipal		Arrondissement de l'église
Débuter l'installation des lumières aux endroits problématiques identifiés.			X			X	X	\$\$\$\$	Leader	Travaux publics		

AXE D'INTERVENTION : Espaces extérieurs et bâtiment

CONSTAT : Les bâtiments commerciaux, municipaux et gouvernementaux n'offrent pas une bonne accessibilité aux aînés.

OBJECTIF : Promouvoir l'importance d'un accès adéquat aux bâtiments pour les aînés auprès des propriétaires (portes automatiques, ascenseur, etc.)

Actions	Cible				Échéancier			Budget	Rôle de la municipalité	Acteurs impliqués		Commentaires
	SHV	F	A	I	2015	2016	2017			Responsable	Partenaire	
Mener une campagne de sensibilisation pour renseigner les acteurs du milieu (organismes, commerçants, comités, écoles, etc.) sur les démarches à entreprendre et les sources de financement disponibles.			X		X			\$	Leader	Service des communications	Chambre de commerce APHCH	
Mettre en place un incitatif auprès des commerçants désirant entamer la démarche.			X		X	X	X	\$\$\$\$	Leader	Service de l'urbanisme	Comité de revitalisation	

Légende :

Cible : SHV : Saines habitudes de vie F : famille A : aîné I : intergénérationnel
 Budget : \$= Moins de 750\$ \$\$= \$750 à 1500\$ \$\$\$= \$1500-2250 \$\$\$\$= \$2250 à 3000\$ \$\$\$\$\$= Plus de 3000\$





VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 16 JUIN 2014 (suite)

Se doter d'une réglementation encadrant l'accessibilité aux nouveaux bâtiments commerciaux.			x			x		\$	Leader	Service de l'urbanisme Conseil municipal		
AXE D'INTERVENTION : Communication et information CONSTAT : Les outils de communication utilisés ne rejoignent pas adéquatement les aînés de Beauceville. OBJECTIF : Favoriser la mise en place d'outils de communication adaptés aux aînés.												
Actions	Cible				Échéancier			Budget	Rôle de la municipalité	Acteurs impliqués		Commentaires
	SHV	F	A	I	2015	2016	2017			Responsable	Partenaire	
Tenir compte des demandes émises par les aînés dans la refonte du journal municipal.			x		X			\$	Leader	Service des communications Conseillère MADA		Contrastes de couleurs pas assez visibles. Trop lustré. Contenu non adapté à leurs besoins et intérêts.
Inclure une section aînée dans le journal municipal.			x		X	x	x	\$	Leader	Service des communications	CSSSB Transport collectif Coopérative de services à domicile Centre d'action bénévole	
Créer un comité consultatif des aînés sur la mise en place de la section aînée.			x		x			\$	Leader	Service des communications Service Vie communautaire		

AXE D'INTERVENTION : Participation sociale CONSTAT : Les aînés souhaitent avoir plus d'activités de loisirs adaptés à leurs goûts et leurs besoins. OBJECTIF : Développer un réflexe aîné en matière de loisirs.												
	Cible				Échéancier				Rôle de la	Acteurs impliqués		

Légende : Cible : SHV : Saines habitudes de vie F : famille A : aîné I : intergénérationnel
 Budget : \$= Moins de 750\$ \$\$= \$750 à 1500\$ \$\$\$= \$1500-2250 \$\$\$\$= \$2250 à 3000 \$\$\$\$\$: Plus de 3000\$





VILLE DE BEAUCEVILLE

SÉANCE DU 16 JUIN 2014 (suite)

Actions	SHV	F	A	I	2015	2016	2017	Budget	municipalité	Responsable	Partenaire	Commentaires
Informar la commission des loisirs municipale de l'orientation aînée que souhaite instaurer la ville en matière de loisirs.			x		x			\$	Leader	Conseillère MADA	Commission des loisirs	
Ajuster l'offre de services en loisirs en fonction des besoins des aînés.	x		x		x	x	x	\$\$	Leader	Services des loisirs		
Supporter (financier, ressource humaine, publicité, service conseil, etc.) les organismes aînés dans l'organisation de leurs évènements.			x		x	x	x	\$\$	Leader	Responsable vie communautaire.		
Faire connaître le soutien disponible par la ville aux organismes aînés pour l'organisation de leurs activités.			x		x	x	x	\$	Leader	Responsable vie communautaire.		

Légende :

Cible : SHV : Saines habitudes de vie F : famille A : aîné I : intergénérationnel
Budget : \$= Moins de 750\$ \$\$= \$750 à 1500\$ \$\$\$= \$1500-2250 \$\$\$\$= \$2250 à 3000 \$\$\$\$\$: Plus de 3000\$





SÉANCE 7 JUILLET 2014

Procès-verbal de la séance régulière des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 7 juillet 2014 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

GREFFE

R-2014-07-5075: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé en ajoutant à affaires nouvelles l'item suivant:

- 9.4.1 Championnat canadien
- 9.4.2 Travaux sur l'Île Ronde
- 9.4.3 Grand marché et autres activités
- 9.4.4 Séance d'août

et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. GREFFE
 - 1.1. Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2. Adoption des procès-verbaux des séances du 2, 4, 16 juin 2014
 - 1.3. Avis de motion
2. HYGIÈNE DU MILIEU
3. VOIRIE
4. SÉCURITÉ
5. URBANISME
6. TRAVAUX PUBLICS
 - 6.1. Recommandation de laboratoire
7. LOISIRS
8. FINANCES
9. Approbation du bordereau des comptes
 - 9.1. Renouvellement assurance des frais juridiques
 - 9.2. Demande d'aide financière de l'Aréna 28 500 \$
 - 9.3. Dépôt par la trésorière des états semestriels des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales.
10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 10.1.Engagement trésorière
 - 10.2.Autorisation de signature
 - 10.3.Correspondance
 - 10.4.Affaires nouvelles
 - 10.5.Période de questions
11. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2014-07-5076: Adoption des procès-verbaux des séances du 2, 4, 16 juin 2014

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyée par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances du 2, 4 et 16 juin 2014 soient adoptés tels que rédigés.





SÉANCE DU 7 JUILLET 2014 (suite)

A-2014-07-375 Avis de motion

La Conseillère Renée Berberi donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, il sera adopté un règlement modifiant le règlement no 1998-29 afin de modifier la limite de vitesse dans certaines rues.

HYGIÈNE DU MILIEU***VOIRIE******SÉCURITÉ******URBANISME******TRAVAUX PUBLICS*****R-2014-07-5077: Recommandation de laboratoire**

Considérant la demande de prix pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux sur la 9^e Avenue et pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux pour la réhabilitation de conduites d'aqueduc sur le boul. Renault, la 9^e Avenue, la 13^e Avenue et la 132^e Rue (± 17 puits d'accès)

Considérant l'offre reçue par LVM, une division d'EnGlobe Corp aux montants respectifs de 3 364,52 \$ et 3 582,05 \$ incluant les taxes;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics, monsieur Denis Guay, d'accepter l'offre;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte les offres de « LVM, une division d'EnGlobe Corp » au montant de trois mille trois cent soixante-quatre dollars et cinquante-deux cents (3 364,52 \$) pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux sur la 9^e Avenue et au montant de trois mille cinq cent quatre-vingt-deux dollars et cinq cents (3 582,05 \$) pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux pour la réhabilitation de conduites d'aqueduc sur le boul. Renault, la 9^e Avenue, la 13^e Avenue et la 132^e Rue (± 17 puits d'accès) taxes incluses;

LOISIRS***FINANCES*****R-2014-07-5078: Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2014-06 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.





SÉANCE DU 7 JUILLET 2014 (suite)

R-2014-07-5079: Renouvellement assurance des frais juridiques

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville renouvelle, pour un terme de 12 mois à compter du 1^{er} juillet 2014, le contrat d'assurance des frais juridiques aux conditions soumises, par BFL Québec Inc. en date du 10 juin 2014.

R-2014-07-5080: Demande d'aide financière de l'Aréna 28 500 \$

Considérant que la Corporation de l'Aréna de Beauceville doit faire face à des augmentations considérable dans son budget l'opération;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accorde une subvention de 28 500 \$ à la Corporation de l'Aréna de Beauceville afin de l'aider à rencontrer les augmentations de son budget l'opération.

Dépôt par la trésorière des états semestriels des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

R-2014-07-5081: Engagement trésorière

Considérant que suite à la mise en candidature au poste de trésorière, plusieurs candidatures ont été reçues;

Considérant que plusieurs rencontres ont eu lieu et que madame Mélanie Quirion répondait aux critères demandés;

Considérant que le comité de sélection recommande unanimement son embauche;

En conséquence, il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville embauche madame Mélanie Quirion au poste de trésorière et directrice des finances.

QUE M. Félix Nunez, directeur général est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'embauche.

R-2014-07-5082: Autorisation de signature

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité





SÉANCE DU 7 JUILLET 2014 (suite)

Que la Trésorière Mélanie Quirion soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Beauceville, les chèques et tout autre document nécessaire à son administration incluant les services électroniques de «Clic Revenu» du gouvernement du Québec.

Correspondance**Affaires nouvelles**

Championnat canadien : M. Sylvain Bolduc adresse des remerciements aux participants «jeunes et maitres» ainsi qu'aux bénévoles et résidents du secteur où ont eu lieu les courses.

Travaux sur l'île : M. Vincent Roy félicite les employés pour leur travail à revamper l'île suite aux inondations printanières.

Invitation activités Mme Renée Berberi rappelle les activités qui se tiendront dans les prochaines semaines : Grand Marché, Grand tintamarre, La foire de sécurité

Prochaine séance : Monsieur le Maire précise que la prochaine séance se tiendra la 18 août.

Période de questions

M. Yvon Rodrigue : Félicite pour le travail fait sur le rang St-Gaspard mais aimerait savoir quand les 2 autres ponceaux seront faits dans le 800 mètres non refaits et également demande que les fissures dans la chaussée soit réparées dans le même 800 mètres.

M. Mario Huot résident du Lac Fortin : mentionne qu'il y a eu des arbres de couper sur les terrains de la ville et des travaux faits sur la bande riveraine.

M. Aubry membre de l'APELF vient appuyer les dires de M. Huot.

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**R-2014-07-5083: Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

 MADELEINE POULIN, Greffière

 LUC PROVENÇAL, Maire




SÉANCE EXTRAORDINAIRE 11 AOÛT 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 11 août 2014 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

Dépôt des indicateurs de gestion 2013

La trésorière, Mélanie Quirion, dépose les indicateurs de gestion 2013.

R-2014-08-5084 : Approbation de comptes

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

Que le décompte progressif #2 de l'entrepreneur Giroux & Lessard pour les travaux du rang St-Gaspard et recommandé par la firme BPR Infrastructure Inc. au montant de 319 802,32 \$ soit approuvé.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même le règlement d'emprunt no 2013-294.

A-2014-08-376 :- Avis de motion pour des règlements modifiant des règlements d'urbanisme

Le Conseiller Claude Mathieu donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé les règlements d'urbanisme suivant :

- un règlement concernant le plan d'urbanisme
- un règlement concernant les permis et certificats
- un règlement concernant le zonage
- un règlement concernant le lotissement

R-2014-08-5085 : Adoption des projets de règlement de l'urbanisme

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

Que les projets de règlements suivant soient approuvés :

- le projet de règlement 2014-307 concernant le plan d'urbanisme
- le projet de règlement 2014-308 concernant les permis et certificats
- le projet de règlement 2014-309 concernant le zonage
- le projet de règlement 2014-310 concernant le lotissement

A-2014-08-377 : Avis de motion modifiant le règlement 2014-306 réfection de la 53^e Rue et Rang St-Joseph afin d'augmenter le règlement

La conseillère Marie-Andrée Giroux donne un avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement afin d'augmenter le montant d'emprunt sur le règlement 2014-306.

Reporté : Avis de motion pour un règlement d'emprunt pour la stabilisation des talus de la 94^e Rue

R-2014-08-5086 : Acceptation des soumissions pour l'évaluation des bâtisses



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 AOÛT 2014 (suite)

Considérant la demande de prix pour l'évaluation des bâtisses et leur contenu;

Considérant les offres reçues par:

SPE Valeur assurance	34 871,93 \$
PGA Expert	43 691,51 \$

Considérant la recommandation de la Trésorière, Mélanie Quirion, d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « SPE Valeur assurable » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « SPE Valeur assurable » au montant trente-quatre mille huit cent soixante et onze dollars et quatre-vingt-treize cents (34 871,93 \$) taxes incluses;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même son fond d'administration le montant total incluant les taxes

R-2014-08-5087 : Mandat à LVM pour le contrôle qualitatif des matériaux 101^e Rue, 9^e Avenue sud et 40^e Avenue

Considérant la demande de prix pour le contrôle qualitatif des matériaux 101^e Rue, 9^e Avenue et 40^e Avenue;

Considérant les offres reçues par:

101^e Rue

LVM, une division d'Englobe Corp	8 890,96 \$ taxes incluses
Groupe ABS	10 870,89 \$

9^e Avenue sud

LVM, une division d'Englobe Corp	6 543,74 \$ taxes incluses
Groupe ABS	8 042,50 \$

40^e Avenue

LVM, une division d'Englobe Corp	6 543,74 \$ taxes incluses
Groupe ABS	8 042,50 \$

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics, Denis Guay, d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « LVM, une division d'Englobe Corp » est la plus avantageuse pour les 3 projets;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « LVM, une division d'Englobe Corp » au montant de :





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 AOÛT 2014 (suite)

101^e Rue :

huit mille huit cent quatre-vingt-dix dollars et quatre-vingt-seize cents (8 890,96 \$) taxes incluses;

9^e Avenue sud :

six mille cinq cent quarante-trois dollars et soixante-quatorze cents (6 543,74 \$) taxes incluses

40^e Avenue :

six mille cinq cent quarante-trois dollars et soixante-quatorze cents (6 543,74 \$) taxes incluses

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même son règlement 2014-305.

R-2014-08-5088 : Mandat à WSP pour la surveillance de chantier sur trois projets (101e Rue, 9e Avenue sud et 40e Avenue)

Considérant la demande de prix pour la surveillance de chantier sur trois projets (101^e Rue, 9^e Avenue sud et 40^e Avenue)

Considérant les offres reçues par:

101^e Rue et 9^e Avenue Sud

WSP Canada	38 917,89 \$ taxes incluses
BPR Infrastructure Inc.	40 859,55 \$

40^e Avenue

WSP Canada	21 572,19 \$ taxes incluses
BPR Infrastructure Inc.	23 311,18 \$

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics, Denis Guay, d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « WSP Canada » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu, Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « WSP Canada » au montant de

101^e Rue et 9^e Avenue Sud

trente-huit mille neuf cent dix-sept dollars et quatre-vingt-neuf cents (38 917,89 \$) taxes incluses

40^e Avenue

vingt et un mille cinq cent soixante-douze dollars et dix-neuf cents (21 572,19 \$) taxes incluses

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même 2014-305

R-2014-08-5089 : Mandat à WSP pour l'étude d'impact du prélèvement d'eau sur l'habitat aquatique de la rivière du Moulin

Le conseiller Vincent Roy enregistre sa dissidence sur cette résolution.





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 AOÛT 2014 (suite)

Considérant la demande de prix pour l'étude d'impact du prélèvement d'eau sur l'habitat aquatique de la rivière du Moulin;

Considérant les offres reçues par:

WSP Canada Inc.	28 398,83 \$
Roche	27 468,68 \$

Considérant la recommandation du directeur des travaux, Denis Guay, d'accepter l'offre ayant eu un pointage final plus élevé;

Considérant que l'offre de « WSP Canada Inc. » est la firme ayant eu le pointage le plus élevé;

En conséquence, il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE la Ville de Beauceville accepte l'offre de « WSP Canada Inc. » au montant vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-dix-huit mille dollars et quatre-vingt-trois cents (28 398,83 \$) taxes incluses;

R-2014-08-5090 : Demande de la Corporation piste cyclable Beauce

Attendu que la Corporation Piste cyclable Beauce est mandatée par la MRC Robert-Cliche afin d'effectuer une campagne de souscription populaire pour obtenir de l'argent concernant le projet de la piste cyclable;

Attendu que cette corporation a besoin d'une avance de fonds de 50 000 \$;

Attendu que la Ville St-Joseph a accepté de déboursier 50% de ce montant;

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville est autorisée à déboursier jusqu'à un maximum de 25 000 \$ à la Corporation Piste cyclable Beauce et que ce montant devra être remboursé à la Ville de Beauceville en 2014;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le fond réservé pour la piste cyclable

R-2014-08-5091 : Mandat à Me Philippe Asselin – re propriété sise au 583, boul. Renault

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

De mandater Me Philippe Asselin de la firme Morency d'entreprendre les démarches nécessaires suite au constat d'infraction 27028-1-2014-02-12 émis par la ville concernant la propriété site 583, boul. Renault.





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 AOÛT 2014 (suite)

R-2014-08- 5092 : Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt numéros 2001-84(2002-92, 98-12(98-18), 2008-212, 2008-210, 2002-93, 2011-258, 2011-257, 2013-286, 2009-226, 2013-288 et 2013-291, la Ville de Beauceville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Attendu que la Ville de Beauceville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 26 août 2014, au montant de 2 880 000 \$;

Attendu qu'à la suite de cette demande, la Ville de Beauceville a reçu les soumissions détaillées ci-dessous:

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.	98,52300	256 000 \$	1,3000%	2015	2,42911%
		264 000 \$	1,40000%	2016	
		273 000 \$	1,70000%	2017	
		281 000 \$	1,95000%	2018	
		1 806 000 \$	2,15000%	2019	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc.	98,74600	256 000 \$	1,30000%	2015	2,45710%
		264 000 \$	1,50000%	2016	
		273 000 \$	1,70000%	2017	
		281 000 \$	2,00000%	2018	
		1 806 000 \$	2,25000%	2019	
Financière Banque Nationale	98,57800	256 000 \$	1,40000%	2015	2,46499%
		264 000 \$	1,50000%	2016	
		273 000 \$	1,70000%	2017	
		281 000 \$	2,00000%	2018	
		1 806 000 \$	2,20000%	2019	

Attendu que l'offre provenant de «Valeurs Mobilières Desjardins Inc.» s'est avérée la plus avantageuse.

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu unanimement

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 880 000 \$ de la Ville de Beauceville soit adjugée à «Valeurs Mobilières Desjardins Inc.»;

QUE demande soit faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 AOÛT 2014 (suite)

ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

R-2014-08-5093 : Résolution de courte échéance

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu unanimement :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 880 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 2001-84(2002-92, 98-12(98-18), 2008-212, 2008-210, 2002-93, 2011-258, 2011-257, 2013-286, 2009-226, 2013-288 et 2013-291, la Ville de Beauceville émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 26 août 2014); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2001-84(2002-92, 2008-212, 2008-210, 2002-93, 2011-258, 2011-257, 2013-286, 2009-226, 2013-288 et 2013-291, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

R-2014-08-5094 : Résolution de concordance

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Beauceville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 2 880 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
2001-84(2002-92	132 200 \$
98-12(98-18)	170 600 \$
2008-212	202 000 \$
2008-210	146 300 \$
2008-210	103 400 \$
2002-93	260 500 \$
2011-258	79 000 \$
2011-257	113 000 \$
2013-286	348 000 \$
2009-226	25 000 \$
2013-288	473 000 \$
2013-288	627 000 \$
2013-291	200 000 \$

Attendu que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 AOÛT 2014 (suite)

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 880 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 26 août 2014;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
630-B, BOUL. RENAULT
BEAUCEVILLE, QC
G5X 1M6

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 26 février et le 26 août de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Ville de Beauceville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

R-2014-08-5095 : Maintien des heures d'ouverture bureau de poste (est)

Considérant que Postes Canada envisage la fermeture du bureau de poste de Beauceville Est les samedis et une diminution des heures durant la semaine;

Considérant que l'accès aux casiers postaux est accessible seulement durant les heures d'ouverture du bureau de poste;





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 AOÛT 2014 (suite)

Considérant qu'il est important pour notre population de maintenir ce service de proximité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

De demander à Postes Canada de maintenir le statu quo sur les heures d'ouverture du bureau de poste de Beauceville Est.

De demander à Postes Canada d'informer la Ville de Beauceville dans ses futures démarches qui pourraient affecter l'offre de service dispensé dans notre municipalité.

Reporté Autorisation signature entente Gaz Métro

Période de questions

Aucune question n'est posée

17- Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est complet et consent à l'ajout des items suivants:

- Signalisation «Côte à Menin»
- Aide financière Chevaliers de Colomb

R-2014-08-5096 : Signalisation 9^e Avenue (Côte à Ménin)

Considérant que des travaux majeurs sont exécutés au coin de la 9^e Avenue et 125^e Rue;

Considérant qu'avec cette fermeture les utilisateurs de cette avenue doivent faire un détour de ± 2 kilomètres lorsqu'ils veulent se diriger vers le Sud;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

De demander au Ministère des Transports de modifier la signalisation sur la 9^e Avenue (Côte à Ménin) afin de permettre une circulation dans les 2 sens et également permettre le virage vers le Sud pour la période des travaux sur la 9^e Avenue coin de la 125^e Rue.

R-2014-08-5097 : Aide financière – Chevaliers de Colomb

Messieurs Claude Mathieu et Vincent Roy se retire de la présente résolution

Monsieur Dany Veilleux enregistre sa dissidence sur la présente motion.

Considérant que le Conseil des Chevaliers de Colomb, conseil 2910, a présenté une demande d'aide financière auprès du programme fédéral – initiative d'investissement local dans le but d'agrandir leur bâtisse au montant de 100 000 \$;

Attendu que le programme prévoit une participation du milieu

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 AOÛT 2014 (suite)

Que la Ville de Beauceville accorde une aide financière pouvant aller jusqu'à 200 000 \$ au Conseil des Chevaliers de Colomb, conseil 2910 aux conditions suivantes :

- que le projet remplisse toutes les conditions du programme
- que la demande de subvention adressée au Gouvernement Fédéral dans le cadre du programme fédéral – initiative d'investissement local soit acceptée;
- que le projet se réalise

R-2014-08-5098 : Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

Que la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AOÛT 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 18 août 2014 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames Marie-Andrée Giroux, Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

Mme Marie-Andrée Giroux se retire de la séance

R-2014-08-5099 : Autorisation signature « transaction et quittance » entre la Ville et Marie-Andrée Giroux et David Asselin.

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

Que monsieur le Maire, Luc Provençal, et le Directeur-général, Félix Nunez, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville l'acte de « transaction et quittance » concernant le lot 3 488 612 et dont l'acte fait partie intégrante de la présente résolution.

R-2014-08-5100 :- Mandat à Me Anne Bolduc rédiger le contrat d'achat du terrain lot 3 488 612 et autorisation signature.

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

De mandater Me Anne Bolduc, à rédiger le contrat d'achat du lot 3 488 612.

Que monsieur le Maire, Luc Provençal, et la greffière, Madeleine Poulin, soit autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville l'acte d'achat du lot 3 488 612.

Période de questions

Aucune question n'est posée

Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent

L'ordre du jour étant épuisé aucun autre sujet n'est ajouté.

R-2014-08-5101 : Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

Que la séance soit levée

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AOÛT 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 18 août 2014 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames Marie-Andrée Giroux, Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

GREFFE**R-2014-08-5102: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. *GREFFE*
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance du 7 juillet et séance extraordinaire du 11 août 2014
 - 1.3 Modification résolution 2014-03-4989 Offre de service PME Partenaires
 - 1.4 Modification résolution 2014-06-5051 Affectation d'un montant de ± 50 000 \$ pour des travaux de compensation de milieux humides détruits et/ou perturbés à la suite des travaux de prolongement de services dans le parc industriel
 - 1.5 Nomination d'un membre au comité des ressources humaines
 - 1.6 Avis motion
 - 1.7 Entente Gaz métro
2. *HYGIÈNE DU MILIEU*
3. *VOIRIE*
 - 3.1 Ponceau rang St-Gaspard
 - 3.2 Ponceaux 89e Rue et Grande Ligne
4. *SÉCURITÉ*
 - 4.1 Acceptation du rapport annuel service sécurité incendie schéma de couverture de risques
 - 4.2 Traverse piétonnière face à la passerelle
5. *URBANISME*
6. *TRAVAUX PUBLICS*
 - 6.1 Soumission – réfection 53^e Rue
 - 6.2 Soumission plans et devis 92e et 94e Rue
7. *LOISIRS*
8. *FINANCES*
 - 8.1 Approbation du bordereau des comptes
 - 8.2 Acceptation des états financiers 2013 OMH
9. *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
 - 9.1 Correspondance
 - 9.2 Affaires nouvelles
 - 9.3 Période de questions
10. *LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE*

R-2014-08-5103: Adoption du procès-verbal de la séance du 7 juillet et séance extraordinaire du 11 août 2014

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité





SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AOÛT 2014 (suite)

QUE les procès-verbaux de la séance du 7 juillet 2014 et de la séance extraordinaire du 11 août 2014 soit adopté tel que rédigé.

R-2014-08-5104: Modification résolution 2014-03-4989 Offre de service PME Partenaires

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

Que la résolution 2014-03-4989 «Offre de service PME Partenaires» soit modifiée en ajoutant le paragraphe suivant :

« QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même son fonds de roulement »

R-2014-08-5105: Modification résolution 2014-06-5051 Affectation d'un montant de ± 50 000 \$ pour des travaux de compensation de milieux humides détruits et/ou perturbés à la suite des travaux de prolongement de services dans le parc industriel

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

Que la résolution 2014-06-5051 « Affectation d'un montant de ±50 000 \$ pour des travaux de compensation de milieux humides détruits et/ou perturbés à la suite des travaux de prolongement de services dans le parc industriel » soit modifiée en ajoutant le paragraphe suivant :

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé) le montant total incluant les taxes.

R-2014-08-5106: Nomination d'un membre au comité des ressources humaines

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

Que Mme Renée Berberi soit nommée membre du comité des ressources humaines

A-2014-08-378 : Avis motion

Le ou La conseiller(ère) donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera adopté un règlement d'emprunt afin d'effectuer des travaux pour la stabilisation des talus de la 94^e Rue.

R-2014-08-5107: Entente Gaz métro

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE monsieur le Maire, Luc Provençal, et le directeur général, Félix Nunez, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville l'entente à intervenir avec Gaz Métro pour le prolongement du service dans la 181^e Rue. L'entente fait partie intégrante de la présente résolution.





SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AOÛT 2014 (suite)

HYGIÈNE DU MILIEU

VOIRIE

R-2014-08-5108: Ponceau rang St-Gaspard

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE les travaux exécutés pour la réfection des ponceaux au rang St-Gaspard, la Ville de Beauceville approprie le montant à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé) le montant total incluant les taxes.

R-2014-08-5109: Ponceaux 89e Rue et Grande Ligne

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE les travaux exécutés pour la réfection d'un ponceau de la 89^e Rue et un ponceau de la Grande Ligne, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même son fonds de roulement

SÉCURITÉ

R-2014-08-5110: Acceptation du rapport annuel service sécurité incendie schéma de couverture de risques

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte le rapport annuel du service de sécurité incendie concernant le schéma de couverture de risques.

R-2014-08-5111: Traverse piétonnière face à la passerelle

Considérant que depuis l'installation de la passerelle reliant le centre-ville et l'Île Ronde il y a augmentation de la fréquentation de l'Île par différentes activités.

Considérant que certaines activités attirent près de 2000 personnes;

Considérant que ces mêmes utilisateurs traversent fréquemment le boulevard Renault pour aller chercher de services de restauration;

Considérant que dans la politique familiale de la MRC Robert-Cliche cette dernière aspire à offrir un milieu de vie sécuritaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville réitère sa demande au Ministère des Transports, de réévaluer l'installation d'une signalisation adéquate pour une traverse sécuritaire pour les piétons qui





SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AOÛT 2014 (suite)

traversent le boulevard Renault (Rte 173) en avant du 596 boulevard Renault (panneau et peinture sur le revêtement bitumineux).

URBANISME**TRAVAUX PUBLICS****R-2014-08-5112: Soumission – réfection 53^e Rue**

Considérant la demande de prix pour la réfection de la 53^e Rue;

Considérant les offres reçues par:

R.J. Dutil & Frères Inc.	397 865,41 \$
Giroux & Lessard Ltée	457 090,70 \$
Construction Abénakis Inc.	496 410,46 \$
Excavation Bolduc Inc.	525 187,69 \$
Excavations Gagnon & Frères Inc.	529 535,76 \$
T.G.C. Inc.	549 209,71 \$
Construction B.M.L. Division de Sintra Inc.	636 616,58 \$

Considérant la recommandation de la firme WSP d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « R.J. Dutil & Frères Inc. » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « R.J. Dutil & Frères Inc. » au montant trois cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-cinq dollars et quarante et un cents (397 865,41 \$) taxes incluses;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même son règlement 2014-306;

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

R-2014-08-5113: Soumission plans et devis 92^e et 94^e Rue

Considérant la demande de prix pour la confection des plans et devis de la 92^e et 94^e Rue ;

Considérant les offres reçues par:

WSP	6 455 \$
LVM	15 000 \$

Considérant la recommandation du directeur de l'urbanisme, Richard Longchamps, d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « WSP » est la plus avantageuse;





SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AOÛT 2014 (suite)

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « WSP. » au montant six mille quatre cent cinquante-cinq dollars (6 455 \$) taxes exclues;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même son règlement à venir;

LOISIRS**FINANCES****R-2014-08-5114: Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2014-07 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

R-2014-08-5115: Acceptation des états financiers 2013 OMH

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE les états financiers de l'Office d'habitation de Beauceville, pour l'édifice « Le Castel » 200, 38^e Avenue, pour l'année se terminant le 31 décembre 2013, soient et sont acceptés.

QUE les états financier de l'Office d'habitation de Beauceville, pour l'édifice le « St-Charles » 228, 102^e Rue, pour l'année se terminant le 31 décembre 2013, soient et sont acceptés.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE**Affaires nouvelles**

Le Conseiller Vincent Roy fait une motion de félicitations pour tous les organismes qui ont organisé une activité sur l'île cet été : autos antiques, Fête Nationale, Grand Prix cycliste, Grand Marché, Gros Tintamarre Burlesque, Foire de la sécurité, Rock Jam la renaissance,

Période de questions

M. Clément Rodrigue aimerait savoir quand la statue du Sacré-Cœur sera réparée.

M. Ghislain Cloutier demande à ce que la vitesse sur la Route Fraser soit baissée à 70km et se plaint qu'un 4 roues circule à grande vitesse.





SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AOÛT 2014 (suite)

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2014 :08-5116 : Levée de la séance

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 AOÛT 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 25 août 2014 à 18:30 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2014-08-5117 : Adoption du règlement no 2014-311 « modifiant le règlement 2014-306 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 692 000 \$ pour un emprunt total de 1 440 000 \$».

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

Que le règlement 2014-311 « modifiant le règlement 2014-306 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 692 000 \$ pour un emprunt total de 1 440 000 \$ » soit adopté tel que rédigé.

Période de questions

Aucune question n'est posée

Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent

L'ordre du jour étant épuisé aucun autre sujet n'est ajouté.

R-2014-08-5118 : Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

Que la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 2 septembre 2014 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux, Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

GREFFE**R-2014-09-5119: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. *GREFFE*
 - 1.1. Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 août 2014 et des séances extraordinaires du 18 août et du 25 août 2014
 - 1.3. Nomination assistant greffier
 - 1.4. Autorisation signature du règlement hors cours Pavage Sartigan
 - 1.5. Avis de motion
2. *HYGIÈNE DU MILIEU*
 - 2.1. Remplacement de 2 puisards
3. *VOIRIE*
4. *SÉCURITÉ*
5. *URBANISME*
6. *TRAVAUX PUBLICS*
 - 6.1. Soumission – contrôle qualitatif 53^e Rue
 - 6.2. Soumission surveillance de chantier – 53e Rue
 - 6.3. Soumission – réfection rang St-Joseph
7. *LOISIRS*
 - 7.1. Acceptation soumission équipements récréatifs - parcs : Plateau St-François et Développement des Champs
8. *FINANCES*
 - 8.1. Approbation du bordereau des comptes
 - 8.2. Paiement – Entente Gaz Métro
9. *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
 - 9.1. Correspondance
 - 9.2. Affaires nouvelles
 - 9.3. Période de questions
10. Levée ou ajournement de la séance

R-2014-09-5120: Adoption du procès-verbal de la séance du 18 août 2014 et des séances extraordinaires du 18 août et du 25 août 2014

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance du 18 août 2014 et des séances extraordinaires du 18 août et du 25 août 2014 soient adoptés tels que rédigés.





SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2014 (suite)

R-2014-09-5121: Nomination assistant greffier

Considérant que l'assistante-greffière est en arrêt de travail pour une période indéterminée;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

Que Félix Nunez soit nommé assistant-greffier par intérim.

R-2014-09-5122: Autorisation signature du règlement hors cour Pavage Sartigan

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

Que monsieur le Maire, Luc Provençal, et le directeur général, Félix Nunez, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville l'acquiescement total à la demande et transaction relative à l'exécution du jugement dans le dossier Pavage Sartigan, no de cour: 350-17-000097-132.

A-2014-09-379 : Avis de motion

La conseillère Renée Berberi donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera adopté un règlement concernant la délégation, au trésorier, du pouvoir d'accorder le contrat de financement à la personne qui y a droit.

HYGIÈNE DU MILIEU**R-2014-09-5123: Remplacement de 2 puisards**

Attendu que la Ville de Beauceville souhaite voir la réalisation du projet de réfection de deux puisards par le Ministère des transports sur l'avenue Lambert aux intersections de la 84^e et la 114^e Rue;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité;

Que la Ville de Beauceville confirme que le projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

Que la Ville de Beauceville ne s'oppose pas à la délivrance d'un certificat d'autorisation pour le projet de remplacement de deux puisards sur l'avenue Lambert aux intersections de la 84^e et 114^e Rue auprès du Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques.

***VOIRIE
SÉCURITÉ
URBANISME
TRAVAUX PUBLICS***





SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2014 (suite)

R.J. Dutil & Frères Inc.	936 933,00 \$
Excavation Gagnon & Frères Inc.	984 699,02 \$
Gilles Audet Excavation Inc.	1 010 711,88 \$

Considérant la recommandation de BPR Infrastructure Inc. d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « Construction Abénakis Inc. » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, conditionnellement à l'acceptation du règlement 2014-306 modifié par le règlement 2014-311, soit celle de « Construction Abénakis Inc.» au montant sept cent soixante-dix-sept mille deux cent dix-neuf dollars et soixante-dix-neuf cents (777 219,79 \$) taxes incluses;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement 2014-306 et son amendement à être approuvé.

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

LOISIRS**R-2014-09-5127: Acceptation soumission équipements récréatifs - parcs : Plateau St-François et Développement des Champs**

Considérant la demande de prix pour des équipements récréatifs pour les parcs sur le Plateau St-François et au Développement des Champs;

Considérant les offres reçues par:

	Plateau St-François	Développement des Champs
Tessier Récréo-Parc	34 941,14 \$ tx incluses	32 793,20 \$ tx incluses
Jambette	34 941,35 \$ tx incluses	34 475,25 \$ tx incluses

Considérant la recommandation de Mme Jessica Plante, chargée de projet – Revitalisation, et du Comité de Revitalisation d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « Tessier Récréo-Parc » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Tessier Récréo-Parc » au montant trente-quatre mille neuf cent quarante et un dollars et quatorze cent (34 941,14 \$) taxes incluses pour le parc du Plateau St-François et trente-deux mille sept cent quatre-vingt-treize dollars et vingt cents (32 793,20 \$) taxes incluses pour le parc du Développement des Champs;





SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2014 (suite)

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant de 34 941,14 \$, incluant les taxes, à même son fond de roulement; et le montant de 32 793,20, incluant les taxes à même son fond d'administration.

FINANCES**R-2014-09-5128: Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2014-08 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

R-2014-09-5129: Paiement – Entente Gaz Métro

Considérant l'entente signée avec la Société en commandite Gaz Métro;

Considérant que dans cette entente un montant de 170 030 \$ taxes incluses doit être déboursé par la Ville pour la prolongation du service de gaz naturel;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville verse un montant de cent soixante-dix mille trente dollars (170 030 \$) taxes incluse pour le prolongement du service de gaz naturel.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé) le montant total incluant les taxes.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE**Correspondance**

- Réponse MTQ – traverse piétonnière face à la passerelle

- Réponse MTQ – demande de modification de signalisation – 9^e Avenue

Période de questions

Mme Lise Bernard : Demande le maintien de son entrée actuelle suite aux travaux dans la 101^e Rue.

Andréanne Huot : Information concernant le règlement hors cour de Pavages Sartigan

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**R-2014-09-5130: Ajournement de la séance**

Il est proposé par madame Renée Berberi
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit ajournée au 8 septembre 2014 à 20h00.

 MADELEINE POULIN, Greffière

 LUC PROVENÇAL, Maire




SÉANCE AJOURNÉE - 8 SEPTEMBRE 2014

Procès-verbal de la séance ajournée des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 8 septembre 2014 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

GREFFE**R-2014-09-5131: Approbation règlement 2014-312**

Considérant qu'il y a eu affaissement de terrain dans la 94^e Rue;

Considérant que des travaux de stabilisation doivent être faits;

Attendu qu'une dispense de lecture est faite et qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil dans le délai prévu;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture

Il est proposé par ____,

Appuyé par ____ et résolu à l'unanimité

Que le règlement d'emprunt no 2014-312 décrétant une dépense de deux cent soixante-trois mille neuf cent trente dollars (263 930 \$) et un emprunt du même montant pour des travaux de stabilisation du talus situé entre la 92^e et la 94^e Rue.

HYGIÈNE DU MILIEU**VOIRIE****SÉCURITÉ****R-2014-09-5132: Retrait de la municipalité de l'application de la compétence par la MRC en matière de prévention incendie**

Attendu que la MRC Robert-Cliche a adopté son règlement 148-12 déclarant sa compétence, pour toute les municipalités de son territoire, à l'égard de la prévention incendie en respect du plan de prévention des incendies issu du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC;

Attendu que l'article 3 du règlement 148-12 de la MRC Robert-Cliche « établissant les modalités et les conditions administratives et financières à l'exercice de la compétence de la MRC Robert-Cliche en matière de prévention incendie », prévoit que les municipalités assujetties qui souhaiteraient se retirer de l'application de ladite compétence peuvent le faire aux conditions édictées dans l'article 3;

Attendu que la Ville de Beauceville désire se retirer de l'application de la compétence par la MRC en matière de prévention incendie à compter du 1^{er} janvier 2015;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville se retire de l'application de la compétence par la MRC Robert-Cliche en matière de prévention incendie à compter du 1^{er} janvier 2015.





SÉANCE AJOURNÉE 8 SEPTEMBRE 2014 (suite)

URBANISME

TRAVAUX PUBLICS

LOISIRS

FINANCES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Période de questions

Aucune question n'est posée.

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2014-09-5133: Ajournement de la séance

Il est proposé par madame Renée Berberi
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit ajournée au 15 septembre 2014 à 19h00

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE AJOURNÉE AU 15 SEPTEMBRE 2014

Procès-verbal de la séance ajournée des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 15 septembre 2014 à 19h30 et à laquelle sont présents Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence du conseiller Dany Veilleux.

R-2014-09-5134: Nomination d'un président d'assemblée

Considérant l'absence de S.H. le Maire et du maire suppléant;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

Que le conseiller Dany Veilleux soit nommé président de l'assemblée.

GREFFE

Monsieur Luc Provençal siège maintenant et la présidence est continuée par M. Veilleux.

R-2014-09-5135: Approbation règlement 2014-312

Considérant qu'il y a eu affaissement de terrain dans la 94^e Rue;

Considérant que des travaux de stabilisation doivent être faits;

Attendu qu'une dispense de lecture est faite et qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil dans le délai prévu;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

Que le règlement d'emprunt no 2014-312 décrétant une dépense de deux cent soixante-trois mille neuf cent trente dollars (263 930 \$) et un emprunt du même montant pour des travaux de stabilisation du talus situé entre la 92^e et la 94^e Rue.

A-2014-09-380 Avis de motion

La Conseillère Renée Berberi donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera proposé un règlement modifiant le règlement 2013-292 « concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics » afin de redéfinir l'article 7 « Indécence »

VOIRIE**R-2014-09-5136: Demande au MTQ reconstruction ave Lambert nord**

Considérant que l'ave Lambert est propriété du Ministère des Transports;

Considérant qu'il y a de la circulation lourde surtout sur la section nord dans les limites de la Ville de Beauceville;





SÉANCE AJOURNÉE AU 15 SEPTEMBRE 2014 (suite)

Considérant qu'il y a affaissement de la route entre les numéros civiques 148 et 198;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville demande au Ministère des transports d'inclure dans leur planification à court terme la reconstruction de l'avenue Lambert entre les numéros civiques 148 et 198.

Que la présente résolution soit adressée au député de Beauce-Nord, M. André Spénard.

URBANISME

R-2014-09-5137: Demande d'autorisation – CPTAQ - Simon Poulin

Considérant la demande présentée à la CPTAQ pour obtenir l'autorisation d'utiliser la propriété lot 3 488 557 à des fins autres que l'agriculture.

Considérant l'usage demandé à l'intérieur du formulaire signé et datée du 15 septembre 2014.

Considérant que l'usage demandé n'est pas jugé conflictuel avec les critères énoncés à l'article 62 de la LPTAA;

Considérant que cette demande est jugée conforme au règlement de zonage par le conseil de ville, étant donné que l'usage demandé est reconnu similaire aux usages déjà autorisés qui eux sont reconnus comme étant des droits acquis.

Considérant que bien qu'il y ait d'autres endroits en zone blanche sur le territoire de la Ville de Beauceville, pour exercer l'usage demandé, le propriétaire désire poursuivre ses activités commerciales à l'endroit où il les exerce depuis près de 20 ans.

En conséquence, il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

QUE la Ville de Beauceville ne s'objecte pas à la demande faite à l'effet d'obtenir l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture le lot 3 488 557 du cadastre du Québec, district de Beauce, dans la Ville de Beauceville pour un usage commercial énoncé à l'intérieur de la demande signée et datée du 15 septembre 2014, par le propriétaire du même lot.

FINANCES

R-2014-09-5138: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2014-08-A soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.





SÉANCE AJOURNÉE AU 15 SEPTEMBRE 2014 (suite)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

R-2014-09-5139: Réparation de la niveleuse

Considérant que le moteur de la niveleuse doit être refait car une culasse de cylindre est percée et d'autres pièces sont endommagées et usées;

Considérant que le couvercle situé devant le moteur (front cover) est lui aussi percé et l'huile s'échappe par là ;

Considérant que le coût pour réparer et remonter le moteur et remplacer le couvercle (front cover) est de : 13 480\$ taxes incluses ;

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

Que le Centre du Camion fasse les réparations nécessaires sur la niveleuse au montant de 13 480 \$ taxes incluses.

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total équivalent, incluant les taxes, à même son fonds de roulement.

R-2014-09-5140: Embauche d'un nouveau col bleu – Karl Breton

Considérant que Karl Breton termine sa période d'apprentissage le 26 septembre 2014 au sein du service des travaux publics;

Considérant la recommandation du Directeur du service des travaux publics,

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville embauche, Karl Breton comme employé au service des travaux publics selon conditions de la convention collective des cols bleus en vigueur.

Période de questions

Aucune question n'est posée

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2014-09-5141: Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

DANY VEILLEUX, Président d'assemblée





SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 6 octobre 2014 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

GREFFE**R-2014-10-5142: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. *GREFFE*
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2 Adoption des procès-verbaux des séances du 2, 8 et 15 septembre 2014
 - 1.3 Adoption du règlement 2014-313
 - 1.4 Adoption du règlement 2014-314
 - 1.5 Maire suppléant
2. *HYGIÈNE DU MILIEU*
 - 2.2 Mandat à l'union des Municipalités du Québec achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux.
 - 2.3 Acceptation rapport annuel de la gestion de l'eau potable
3. *VOIRIE*
 - 3.3 Soumission – contrôle qualitatif des matériaux – réfection du rang St-Joseph
 - 3.4 Soumission – surveillance de chantier – réfection du rang St-Joseph
4. *SÉCURITÉ*
5. *URBANISME*
6. *TRAVAUX PUBLICS*
7. *LOISIRS*
8. *FINANCES*
 - 8.8 Dépôt par la Trésorière des états semestriels des activités de fonctionnement et d'investissements à des fins fiscales
 - 8.9 Programme d'achat regroupé d'assurances de dommages de l'UMQ – Regroupement Estrie – Renouvellement du contrat
 - 8.10 Approbation du bordereau des comptes
9. *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
 - 9.1 Protocole d'entente COBARIC – Signature
 - 9.2 Correspondance
 - 9.3 Affaires nouvelles
 - 9.4 Période de questions
10. Levée ou ajournement de la séance

R-2014-10-5143: Adoption des procès-verbaux des séances du 2, 8 et 15 septembre 2014

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances du 2, 8 et 15 septembre 2014 soient adoptés tels que rédigés.





SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2014 (suite)

R-2014-10-5144: Adoption du règlement 2014-313

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le règlement 2014-313 « délégrant, au trésorier, le pouvoir d'accorder le contrat de financement à la personne qui y a droit » soit adopté tel que rédigé.

R-2014-10-5145: Adoption du règlement 2014-314

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE le règlement 2014-314 « modifiant le règlement 2013-292 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics » soit adopté tel que rédigé.

R-2014-10-5146: Maire suppléant

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE monsieur Dany Veilleux soit et est nommé maire suppléant pour les mois de novembre, décembre 2014 et janvier et février 2015.

HYGIÈNE DU MILIEU**R-2014-10-5147: Mandat à l'union des Municipalités du Québec achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux.**

Attendu que la Ville de Beauceville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

Attendu que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la Ville de Beauceville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le Sulfate d'aluminium et/ou PASS 10 et/ou Sulfate ferrique et/ou Hypochlorite de sodium et/ou Permanganate de potassium et/ou Silicate de sodium N et/ou Chaux hydratée et/ou PAX-XL6 et/ou Hydroxyde de sodium dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à





SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2014 (suite)

adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits chimiques (Sulfate d'aluminium et/ou PASS 10 et/ou Sulfate ferrique et/ou Hypochlorite de sodium et/ou Permanganate de potassium et/ou Silicate de sodium N et/ou Chaux hydratée et/ou PAX-XL6 et/ou Hydroxyde de sodium) nécessaires aux activités de la Ville de Beauceville pour l'année 2015;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Beauceville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Beauceville s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville de Beauceville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

R-2014-10-5148: Acceptation rapport annuel de la gestion de l'eau potable

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville approuve le rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2013 préparé le directeur des travaux publics, Denis Guay, daté du 29 août 2014.

QUE ledit rapport fait partie intégrante de la présente résolution

VOIRIE

R-2014-10-5149: Soumission – contrôle qualitatif des matériaux – réfection du rang St-Joseph

Considérant la demande de prix pour le contrôle qualitatif des matériaux concernant la réfection du rang St-Joseph

Considérant l'offre reçue par LVM, une division d'EnGlobe Corp. au montant de cinq mille quatre cent quinze dollars et trente-deux cents (5 415,32 \$)

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics, Denis Guay, d'accepter l'offre

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de « LVM, une division d'EnGlobe Corp. » au montant de cinq mille quatre cent quinze dollars et trente-deux cents (5 415,32 \$) taxes incluses;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement 2014-306 modifié par le règlement 2014-311;





SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2014 (suite)

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

R-2014-10-5150: Soumission – surveillance de chantier – réfection du rang St-Joseph

Considérant la demande de prix pour la fourniture de service d'ingénieurs pour la surveillance partielle de chantier concernant la réfection du rang St-Joseph

Considérant l'offre reçue par WSP Canada Inc. au montant de quatorze mille trois cent soixante et onze dollars et quatre-vingt-huit cents (14 371,88 \$)

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics, Denis Guay, d'accepter l'offre

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu, Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de « WSP Canada Inc. » au montant de quatorze mille trois cent soixante et onze dollars et quatre-vingt-huit cents (14 371,88 \$) taxes incluses;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement 2014-306 modifié par le règlement 2014-311;

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir.

SÉCURITÉ***URBANISME******TRAVAUX PUBLICS******LOISIRS******FINANCES*****Dépôt par la Trésorière des états semestriels des activités de fonctionnement et d'investissements à des fins fiscales****R-2014-10-5151: Programme d'achat regroupé d'assurances de dommages de l'UMQ - Regroupement Estrie – Renouvellement du contrat**

Attendu les conditions et les primes de renouvellement déposées par le courtier BFL Canada relativement au portefeuille d'assurances des biens, bris de machines et délits, assurances responsabilité civile et automobile, pour le terme 2014-2015;

Attendu les recommandations de M. Martin Grandchamp, de la firme René Laporte & associés, suite à l'étude des conditions et des primes de renouvellement déposée;





SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2014 (suite)

Attendu l'orientation retenue par les membres du Regroupement relativement à la mise en place de deux fonds de garantie, soit l'un pour l'assurance des biens et l'autre pour l'assurance responsabilité-civile;

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville accepte les conditions de renouvellement déposées par le courtier BFL Canada relativement au portefeuille d'assurances de dommages pour le terme 2014-2015 pour un montant total de soixante et un mille quatre cent soixante-dix-neuf dollars (61 479 \$) incluant les taxes, le tout selon le tableau de reconduction déposé par le consultant René Laporte & associés et autorise à cet effet le paiement de cette dépense.

Que la Ville de Beauceville autorise le paiement à l'Union des municipalités du Québec d'une somme de treize mille neuf cent quarante-sept dollars (13 947 \$) représentant la quote-part du fonds de garantie de l'assurance des biens attribuée à la municipalité;

Que la Ville de Beauceville autorise le paiement à l'Union des municipalités du Québec d'une somme de vingt mille quatre cent vingt-cinq dollars (20 415 \$) représentant la quote-part du fonds de garantie de l'assurance responsabilité civile attribuée à la municipalité;

Que la Ville de Beauceville autorise aussi le paiement à l'UMQ d'une somme de six cent quatorze dollars et soixante-dix-neuf cents (614,79 \$) plus taxes, représentant les honoraires de l'UMQ pour agir à titre de mandataire des membres du regroupement, ce montant correspondant à 1 % du total des primes payées par la municipalité;

Que la Ville de Beauceville autorise enfin monsieur le maire et la trésorière à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville tous les documents relatifs audit portefeuille d'assurances de dommages, à son renouvellement et à sa tenue à jour.

R-2014-10-5152: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2014-09 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE**R-2014-10-5153: Protocole d'entente COBARIC – Signature**

Considérant qu'il y a lieu d'adopter un protocole d'entente concernant l'entretien des équipements du Système de surveillance de la rivière Chaudière

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

D'adopter le protocole d'entente sur l'entretien des équipements du Système de surveillance de la rivière Chaudière.





SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2014 (suite)

Que Ville de Beauceville s'engage à maintenir son équipement local fonctionnel afin d'assurer l'efficacité de l'outil SSRC avec des données actualisées et ainsi permettre un suivi adéquat par les divers intervenants

Que le directeur général, Félix Nunez, soit nommé responsable de l'entretien dudit équipement et que le directeur du service sécurité incendie, Daniel Fortin soit nommé responsable suppléant.

Que le directeur général, Félix Nunez, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville ledit protocole d'entente avec le Comité du bassin de la Rivière Chaudière (COBARIC)

Correspondance

- Lettre du Ministère des Transports, concernant ave Lambert Nord

Affaires nouvelles

Monsieur le Maire présente le trophée « Prix de développement économique 2014 » remis par Fondation Rues Principales

Période de questions

M. Yvon Rodrigue - mentionne qu'il est très heureux du prix remporté dans le cadre de Beauceville Fleuri
 - remercie pour la réparation des ponceaux mais aimerais bien que les fissures dans l'asphalte soit corrigé
 - demande pourquoi la surveillance du rang St-Joseph ce n'est pas Pier-Luc Rancourt qui la fait
 - demande une station pour la vidange des eaux usées des VR
 - aimerait qu'il y ait une glissière de sécurité face au 879 rang St-Gaspard

M. Gérard Roy - désolé que le MTQ ne remplisse pas les vallons sur l'ave Lambert, et que le chemin penche beaucoup vers la rivière

Levée ou ajournement de la séance**R-2014-10-5154: Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
 Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

 MADELEINE POULIN, Greffière

 LUC PROVENÇAL, Maire




SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 3 novembre 2014 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Madame la Conseillère Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux, Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2014-11-5155 : Ajournement de la séance

Considérant qu'il y a une panne d'électricité majeure;

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu

Que la séance soit ajournée au 10 novembre 2014 à 20h00.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE AJOURNÉE DU 10 NOVEMBRE 2014

Procès-verbal de la séance ajournée des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 10 novembre 2014 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

Lancement Plan d'action MADA par Mesdames Renée Berberi et Jessica Boutin

GREFFE

R-2014-11-5156: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé en ajoutant à « affaires nouvelles »

- Brigadier scolaire
 - test de lumière
- et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

Lancement Plan d'action MADA

Dépôt du rapport du maire

1. GREFFE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2014
- 1.3 Vente de biens pour non paiement de taxes
- 1.4 Mandat d'acquisition - Immeubles vendus pour taxes

2. HYGIÈNE DU MILIEU

3. VOIRIE

- 3.1 Adoption du tableau de déneigement 2014-2015

4. SÉCURITÉ

5. URBANISME

- 5.1 Embauche de M. Benoit Dansereau, inspecteur municipal

6. TRAVAUX PUBLICS

7. LOISIRS

8. FINANCES

- 8.1 Approbation du bordereau des comptes
- 8.2 La libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du regroupement Estrie pour la période du 1er décembre 2007 au 1er décembre 2008
- 8.3 La libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du regroupement Estrie pour la période du 1er décembre 2008 au 1er décembre 2009
- 8.4 La libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du regroupement Estrie pour la période du 1er décembre 2009 au 1er décembre 2010

9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 9.1 Nomination d'un membre sur le conseil administration de l'Office d'habitation de Beauceville
- 9.2 Embauche de M. Denis Bolduc en remplacement de Mme Jessica Plante, Revitalisation Beauceville
- 9.3 Autorisation signature Régime retraite simplifié
- 9.4 Programme de soutien financier aux politiques familiales municipales
- 9.5 Correspondance
- 9.6 Affaires nouvelles
- 9.7 Période de questions

10. Levée ou ajournement de la séance





SÉANCE AJOURNÉE DU 10 NOVEMBRE 2014 (suite)

Monsieur le Maire dépose le rapport du maire tel qu'exigé par la loi**R-2014-11-5157: Adoption du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2014**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc
Appuyé par monsieur Vincent Roy et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2014 soit adopté tel que rédigé.

R-2014-11-5158: Vente de biens pour non paiement de taxes

Considérant que le conseil a pris connaissance de la liste des taxes impayées proposée par la trésorière;

En conséquence, Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

D'ordonner à la Greffière de la Ville de Beauceville, conformément aux articles 512 et suivants de la Loi sur les cités et villes, de procéder à la vente des immeubles qui ne font pas l'objet d'entente de paiement ou de séquestre judiciaire apparaissant au sommaire de l'état des taxes impayées au 15 octobre 2014 et ce, pour défaut de paiement des taxes municipales. Cette vente aura lieu à l'enchère publique le 14 janvier 2015, à 11 heures, à la salle du conseil située au 540, boul. Renault.

L'immeuble devant être vendu à l'enchère publique est le suivant et il sera procédé à sa vente pour défaut de paiement des taxes selon les articles 513 et suivants de la Loi sur les cités et villes:

No matricule des immeubles	Montant
8318-71-5624	19 709,16 \$

R-2014-11-5159: Mandat d'acquisition - Immeubles vendus pour taxes

Considérant que la Ville de Beauceville peut enchérir et acquérir à la vente pour taxes qui aura lieu le 14 janvier 2015 conformément à l'article 536 de la Loi sur les cités et villes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu

De permettre à la trésorière, madame Mélanie Quirion, ou son mandataire, d'acquérir pour et au nom de la Ville de Beauceville l'immeubles devant être vendu pour défaut de paiement des taxes le 14 janvier 2015, des propriétés numéros de matricules: 8318-71-5624

Le mandataire de la Ville ne sera pas tenu de payer immédiatement le montant de l'adjudication et celui-ci ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toutes dettes privilégiées d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

HYGIÈNE DU MILIEU***VOIRIE***



SÉANCE AJOURNÉE DU 10 NOVEMBRE 2014 (suite)

R-2014-11-5160: Adoption du tableau de déneigement 2014-2015

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE le tableau de déneigement, pour la saison 2014-2015 soit et est adopté tel que soumis par le Directeur des travaux publics, Denis Guay.

SÉCURITÉ***URBANISME*****R-2014-11-5161: Embauche de M. Benoit Dansereau, inspecteur municipal**

Considérant que suite à la mise en candidature au poste d'inspecteur municipal;

Considérant que monsieur Benoit Dansereau a les qualifications nécessaires pour combler le poste d'inspecteur municipal;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE Ville de Beauceville embauche monsieur Benoit Dansereau au poste d'inspecteur municipal et qu'il soit autorisé à signer tous documents nécessaires à sa fonction.

Que monsieur Félix Nunez est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat en conséquence.

TRAVAUX PUBLICS***LOISIRS******FINANCES*****R-2014-11-5162: Approbation du bordereau des comptes**

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2014-10 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

R-2014-11-5163: La libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du regroupement Estrie pour la période du 1^{er} décembre 2007 au 1^{er} décembre 2008

CONSIDÉRANT que la Ville de Beauceville est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's de Londres sous le numéro DL0089-02 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} décembre 2007 au 1^{er} décembre 2008.





SÉANCE AJOURNÉE DU 10 NOVEMBRE 2014 (suite)

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 200 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la Ville de Beauceville y a investi une quote-part de 16 340 \$ représentant 8,17 % de la valeur totale du fonds.

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garantie prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds.

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyd's de Londres touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur.

CONSIDÉRANT que la Ville de Beauceville confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's de Londres pour la période du 1^{er} décembre 2007 au 1^{er} décembre 2008 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés.

CONSIDÉRANT que la Ville de Beauceville demande que le reliquat de 161 725,71\$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée.

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT que la Ville de Beauceville s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} décembre 2007 au 1^{er} décembre 2008.

CONSIDÉRANT que l'assureur Lloyd's de Londres pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos.

CONSIDÉRANT que la Ville de Beauceville s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} décembre 2007 au 1^{er} décembre 2008.





SÉANCE AJOURNÉE DU 10 NOVEMBRE 2014 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par madame Renée Berberi et résolu

D'OBTENIR de l'assureur Lloyd's de Londres une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement Estrie, à libérer le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} décembre 2007 au 1^{er} décembre 2008.

D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Estrie, dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

R-2014-11-5164: La libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du regroupement Estrie pour la période du 1^{er} décembre 2008 au 1^{er} décembre 2009

CONSIDÉRANT que la Ville de Beauceville est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's de Londres sous le numéro DL0089-02 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} décembre 2008 au 1^{er} décembre 2009.

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 200 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la Ville de Beauceville y a investi une quote-part de 16 340 \$ représentant 8,17 % de la valeur totale du fonds.

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garantie prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds.

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyd's de Londres touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur.

CONSIDÉRANT que la Ville de Beauceville confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's de Londres pour la période du 1^{er} décembre 2008 au 1^{er} décembre 2009 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés.





SÉANCE AJOURNÉE DU 10 NOVEMBRE 2014 (suite)

CONSIDÉRANT que la Ville de Beauceville demande que le reliquat de 161 725.71\$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée.

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT que la Ville de Beauceville s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} décembre 2008 au 1^{er} décembre 2009.

CONSIDÉRANT que l'assureur Lloyd's de Londres pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos.

CONSIDÉRANT que la Ville de Beauceville s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} décembre 2008 au 1^{er} décembre 2009.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par madame Renée Berberi et résolu

D'OBTENIR de l'assureur Lloyd's de Londres une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement Estrie, à libérer le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} décembre 2008 au 1^{er} décembre 2009.

D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Estrie, dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

R-2014-11-5165: La libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du regroupement Estrie pour la période du 1^{er} décembre 2009 au 1^{er} décembre 2010

CONSIDÉRANT que la Ville de Beauceville est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's de Londres sous le numéro DL0089-02 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} décembre 2009 au 1^{er} décembre 2010.

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 200 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la Ville de Beauceville y a investi une quote-part de 16 340 \$ représentant 8,17 % de la valeur totale du fonds.

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garantie prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds.





SÉANCE AJOURNÉE DU 10 NOVEMBRE 2014 (suite)

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyd's de Londres touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur.

CONSIDÉRANT que la Ville de Beauceville confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's de Londres pour la période du 1^{er} décembre 2009 au 1^{er} décembre 2010 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés.

CONSIDÉRANT que la Ville de Beauceville demande que le reliquat de 161 725.71\$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée.

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT que la Ville de Beauceville s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} décembre 2009 au 1^{er} décembre 2010.

CONSIDÉRANT que l'assureur Lloyd's de Londres pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos.

CONSIDÉRANT que la Ville de Beauceville s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} décembre 2009 au 1^{er} décembre 2010.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par madame Renée Berberi et résolu

D'OBTENIR de l'assureur Lloyd's de Londres une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement Estrie, à libérer le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} décembre 2009 au 1^{er} décembre 2010.





SÉANCE AJOURNÉE DU 10 NOVEMBRE 2014 (suite)

D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Estrie, dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

R-2014-11-5166: Nomination d'un membre sur le conseil administration du Office d'habitation de Beauceville

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu

QUE monsieur Christian Duval soit nommé, pour un mandat de deux (2) ans, représentant de la Ville de Beauceville auprès du Conseil d'administration de l'office d'habitation de Beauceville en remplacement de M. Jean Pomerleau.

R-2014-11-5167: Embauche de M. Denis Bolduc en remplacement de Mme Jessica Plante, Revitalisation Beauceville

Considérant le départ en congé maternité de Mme Jessica Plante du comité « Revitalisation Beauceville »;

Considérant que Denis Bolduc a les qualifications nécessaires pour combler le poste de chargée de projet du comité « Revitalisation Beauceville »

En conséquence, il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE Monsieur Denis Bolduc soit et est nommée chargée de projet en remplacement de Mme Jessica Plante lors de son congé maternité dans le comité « Revitalisation Beauceville ».

Que monsieur Félix Nunez est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat en conséquence.

R-2014-11-5168: Autorisation signature Régime retraite simplifié

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

QUE le directeur général, M. Félix Nunez, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville l'entente de transfert avec l'Industrielle-Alliance vers le nouveau régime de retraite simplifié (RRS) et tout autre document nécessaire à ladite entente.

R-2014-11-5169: Programme de soutien financier aux politiques familiales municipales

Attendu que le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien financier aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour;





SÉANCE AJOURNÉE DU 10 NOVEMBRE 2014 (suite)

Attendu que la Ville de Beauceville a présenté une demande d'appui financier admissible dans le cadre du Programme de soutien financier aux politiques familiales municipales;

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

D'autoriser monsieur Félix Nunez, directeur-général, à signer au nom de la Ville de Beauceville la convention d'aide financière 2013-2014 et d'autoriser monsieur Félix Nunez, directeur-général, à signer tous les documents afférents au Programme de soutien financier aux politiques familiales municipales.

Correspondance

-

-

Affaires nouvelles

Monsieur le Maire fait part que nous sommes à la recherche d'un brigadier scolaire
Le conseiller Vincent Roy nous parle du test de lumières led sur le boulevard

Période de questions

Mme Andréanne Huot : - Demande si le conseil s'en va vers le conseil sans papier
- Où en est rendue la politique de gestion de la dette
- Si nous avons eu une réponse du MTQ concernant la traverse piétonnière face à la passerelle

Levée ou ajournement de la séance**R-2014-11-5170: Levée de la séance**

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

 MADELEINE POULIN, Greffière

 LUC PROVENÇAL, Maire


SÉANCE 1^{er} DÉCEMBRE 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 1^{er} décembre 2014 à 20h00 et à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence du maire suppléant Dany Veilleux.

GREFFE**R-2014-12-5171: Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

1. *GREFFE*
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL
- 1.2 Adoption des procès-verbaux des séances du 3 et 10 novembre 2014
- 1.3 Adoption des séances 2015
- 1.4 Avis de motion pour règlement concernant la compensation pour l'usage de l'eau à taux fixe et au compteur
- 1.5 Avis de motion pour règlement concernant la compensation pour l'usage des égouts et la vidange des fosses septiques
- 1.6 Avis de motion pour règlement concernant la compensation pour l'enlèvement et la disposition des ordures
- 1.7 Avis de motion pour un règlement aux fins d'imposer les taxes de toutes natures, relatives au budget 2015
- 1.8 Avis de motion modifiant le règlement 2014-312
- 1.9 Modification au règlement no 2013-288 -
2. *HYGIÈNE DU MILIEU*
3. *VOIRIE*
 - 3.1 Approbation des dépenses sur chemins - subvention
 - 3.2 Soumission – stabilisation des talus de la 94e Rue
4. *SÉCURITÉ*
5. *URBANISME*
 - 5.1 Demande CPTAQ – 5 207 949
6. *TRAVAUX PUBLICS*
7. *LOISIRS*
 - 7.1 Soumission – Offre de services professionnels en architecture de paysage
 - 7.2 Appui à la Corporation de l'Île Ronde
8. *FINANCES*
 - 8.1 Approbation dépenses pour travaux sur les chemins - subvention
 - 8.2 Modification de la résolution 2014-03-4984 – Adoption des dépenses du fonds de roulement
 - 8.3 Modification de la résolution 2014-03-4989 - Offre de service PME Partenaires
 - 8.4 Modification de la résolution 2014-09-5139 - Réparation de la niveleuse
 - 8.5 Approbation du bordereau des comptes
9. *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
 - 9.1 Remerciement à M. Jean Pomerleau
 - 9.2 Correspondance
 - 9.3 Affaires nouvelles
 - 9.4 Période de questions
10. *LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE*



SÉANCE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2014 (suite)**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL****R-2014-12-5172: Adoption des procès-verbaux des séances du 3 et 10 novembre 2014**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances du 3 et 10 novembre 2014 soient adoptés
tels que rédigés.

R-2014-12-5173: Adoption des séances 2015

ATTENDU que la Loi sur les cités et villes oblige le conseil à établir un calendrier
des séances avant le début de chaque année civile;

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par monsieur Vincent Roy et résolu

QUE pour l'année 2015 les séances régulières du conseil seront tenues à 20h00 et
établies selon le calendrier suivant:

12 janvier 2015	4 mai 2015	8 septembre 2015
2 février 2015	1 juin 2015	5 octobre 2015
2 mars 2015	6 juillet 2015	2 novembre 2015
7 avril 2015	10 août 2015	7 décembre 2015

A-2014-12-381: Avis de motion pour règlement concernant la compensation pour l'usage de l'eau à taux fixe et au compteur

Le Conseiller Claude Mathieu donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, il
sera adopté un règlement concernant la compensation pour l'usage de l'eau à taux fixe et au
compteur.

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée

A-2014-12-382: Avis de motion pour règlement concernant la compensation pour l'usage des égouts et la vidange des fosses septiques

Le Conseiller Claude Mathieu donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, il
sera adopté un règlement concernant la compensation pour l'usage des égouts et la vidange des
fosses septiques.

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée

A-2014-12-383: Avis de motion pour règlement concernant la compensation pour l'enlèvement et la disposition des ordures

Le Conseiller Claude Mathieu donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, il
sera adopté un règlement concernant la compensation pour l'enlèvement et la disposition des
ordures.





SÉANCE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2014 (suite)

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée

A-2014-12-384: Avis de motion pour un règlement aux fins d'imposer les taxes de toutes natures, relatives au budget 2015

Le Conseiller Claude Mathieu donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, il sera adopté un règlement aux fins d'imposer les taxes de toutes natures, relatives au budget 2015

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée.

A-2014-12-385: Avis de motion modifiant le règlement 2014-312

Le Conseiller Claude Mathieu donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, il sera adopté un règlement modifiant les articles 3 et 4 du règlement 2014-312 « décrétant une dépense de 263 930 \$ et un emprunt de 263 930 \$ pour travaux de stabilisation du talus situé entre la 92^e et la 94^e Rue»

Modification au règlement no 2013-288 -

Il est proposé par ____

Appuyé par ____ et résolu à l'unanimité

QUE le 3^e paragraphe de l'article 3 du règlement 2013-288 - « règlement décrétant une dépense d'un million sept cent trente-cinq mille six cent cinquante dollars (1 735 650 \$) et un emprunt du même montant pour le prolongement des services du secteur appelé le plateau St-François » soit modifié en ajoutant les mots suivants « et que des travaux au montant de 116 343,23 \$ seront financés sur une période de 5 ans.

HYGIÈNE DU MILIEU

VOIRIE

R-2014-12-5174: Approbation des dépenses sur chemins - subvention

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,

Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 18 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

R-2014-12-5175: Soumission – stabilisation des talus de la 94e Rue

Considérant la demande de prix pour la stabilisation des talus entre la 92^e Rue et la 94^e Rue

Considérant les offres reçues par:

Construction B.M.L. Division Sintra Inc. 206 897,51 \$



SÉANCE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2014 (suite)

Les Excavations de la Chaudière Inc.	214 214,75 \$
Construction & Pavage Portneuf Inc.	296 946,70 \$
Excavation Transco Inc.	235 324,52 \$
Construction Abénakis Inc.	245 830,30 \$
Giroux & Lessard Ltée	263 445,90 \$
Les Excavations Lafontaine Inc.	296 403,72 \$
R.J. Dutil & Frères Inc.	356 901,95 \$

Considérant la recommandation de WSP Canada Inc. d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « Construction B.M.L. Division Sintra Inc. » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux appuyée par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, conditionnellement à l'acceptation du règlement 2014-312 par le ministère des Affaires municipales et occupation du territoire, soit celle de « Construction B.M.L. Division Sintra Inc.» au montant deux cent six mille huit cent quatre-vingt-dix-sept dollars et cinquante et une cents (206 897,51 \$) taxes incluses;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le règlement 2014-312 à être approuvé.

QUE Monsieur le Maire, Luc Provençal, et la Greffière, Madeleine Poulin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, s'il y a lieu.

SÉCURITÉ

URBANISME

R-2014-12-5176: Demande CPTAQ – 5 207 949

Considérant la demande faite par le propriétaire du lot 5 207 949 en date du 19 novembre 2014 à la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de lotir et d'aliéner une partie du lot 5 207 949 du cadastre du Québec;

Considérant que la demande est dans le but de permettre au lot contigu 5 207 948 de se mettre conforme au règlement de lotissement qui exige une superficie de 4 000 m² minimum lorsque situé à l'intérieur d'un corridor riverain;

Considérant que cette demande est conforme au nouveau schéma de développement révisé de la MRC Robert Cliche;

Considérant que cette demande n'aura aucun impact négatif à l'encontre de l'agriculture;

Considérant que le fait, qu'il reste à l'intérieur de la zone urbaine des espaces vacants pouvant recevoir de nouvelles constructions, ne s'applique pas à la présente demande;





SÉANCE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2014 (suite)

Considérant que cette demande est conforme à la réglementation municipale;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu

QUE la Ville de Beauceville ne s'objecte pas à la demande faite par le propriétaire du lot 5 207 949 en date du 19 novembre 2014 à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de lotir et d'aliéner une partie du lot 5 207 949 du cadastre du Québec, de manière à permettre au propriétaire du lot contigu 5 207 948 de se conformer aux nouvelles normes de lotissement, pour les lots situés à l'intérieur d'un corridor riverain.

TRAVAUX PUBLICS

LOISIRS

R-2014-12-5177: Soumission – Offre de service professionnels en architecture de paysage

Considérant la demande de prix pour le concept pour le réaménagement du parc de l'île;

Considérant l'offre reçue par la firme Plania au montant de 8 877 \$ excluant les taxes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Vincent Roy
Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission de la firme « Plania.» au montant huit mille huit cent soixante-dix-sept dollars (8 877 \$) taxes exclues;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même son fond d'administration.

QUE Monsieur Denis Bolduc, chargé de projets, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir.

R-2014-12-5178: Appui à la Corporation de l'Île Ronde

Considérant que l'ajout de jeux d'eau, aux infrastructures existantes, sera un atout majeur favorisant l'achalandage sur ce site exceptionnel;

Considérant que la Corporation de l'Île Ronde et la Ville de Beauceville désirent bonifier leur offre récréative à l'intention de toute la communauté;

Considérant que La Corporation de l'Île Ronde et la Ville de Beauceville aménage depuis 1998 des installations qui sont de plus en plus utilisées et appréciées;

Considérant qu'avec l'arrivée prochaine de la Piste Cyclable, ces jeux d'eau deviendront un attrait supplémentaire;



SÉANCE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2014 (suite)

Considérant que la venue d'aménagements récréatifs de ce genre permet aux enfants, parents et accompagnateurs, de s'épanouir, de se développer et d'être heureux. De plus, elle permet à toute la communauté de bénéficier d'un plus bel environnement, d'une meilleure qualité de vie et d'une plus grande cohésion sociale;

Il est proposé par monsieur Vincent Roy
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville appuie la Corporation de l'île Ronde de Beauceville dans son projet de réalisation de jeux d'eau sur le site de l'île Ronde.

FINANCES**Approbation dépenses pour travaux sur les chemins - subvention**

Il est proposé par ____,
Appuyé par ____ et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 18 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

R-2014-12-5179: Modification de la résolution 2014-03-4984 – Adoption des dépenses du fonds de roulement

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE la résolution no 2014-03-4984 soit modifiée comme suit :

En enlevant les items suivant du fonds de roulement

- ❖ Service Incendie – Achat d'une échelle – 1 500 \$
- ❖ Travaux publics – Service de dette – camion 5 tonnes (9 Mois) – 17 000 \$

En remplaçant

- ❖ Loisirs – Glissoire, périmètre de sécurité – aménagement passerelle de la piscine par le Decktron – 6 000 \$
- ❖ Loisirs – Renouvellement équipements Île Ronde (équipement à définir) par réparation infrastructure terrain Île Ronde – 10 000 \$

Remplacer les montants

- ❖ Hygiène du milieu – Sonde d'oxygène pour bassin d'oxydation usine d'épuration 5 880,40 \$ au lieu de 7 000 \$
- ❖ Loisirs – Peinturer les lampadaires (Île Ronde et parc Mathieu) 9 800,66 \$ au lieu de 8 500 \$

R-2014-12-5180: Modification de la résolution 2014-03-4989 - Offre de service PME Partenaires

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité



SÉANCE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2014 (suite)

Que la résolution 2014-03-4989 – offre de service PME Partenaires soit modifiée en augmentant la dépense à 9 363 \$ au lieu de 8 750 \$

R-2014-12-5181: Modification de la résolution 2014-09-5139 - Réparation de la niveleuse

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

Que la résolution 2014-09-5139– réparation de la niveleuse soit modifiée en augmentant la dépense à 24 617,84 \$ au lieu de 13 480 \$

R-2014-12-5182: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes 2014-11 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE**R-2014-12-5183: Remerciement à M. Jean Pomerleau**

Il est proposé madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE des remerciements soient adressés à monsieur Jean Pomerleau pour son excellent travail et son dévouement comme président de l'Office d'habitation de Beauceville.

Affaires nouvelles**R-2014-12-5184: Achat tracteur Kubota #L5460 -2015**

Considérant la demande de prix pour l'achat d'un tracteur avec cabine équipé d'une souffeuse à neige et d'un épandeur d'abrasifs

Considérant que les prix soumis inclus l'échange du tracteur John Deer 3120, année 2005 (1500 heures) avec souffeuse à neige Pronovost PUMA-64 (série 18229)

Considérant les offres reçues par:

	tracteur neuf	échange	Prix total incluant taxes
Garage Oscar Brochu Inc.	52 622,19 \$	-13 000 \$	45 555,61 \$
Unicoop	61 300,00 \$	14 000 \$	54 383,18 \$
Services Bivac Inc.	57 600,00 \$	13 500 \$	50 703,97 \$

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics d'accepter l'offre la plus basse;

Considérant que l'offre de « Garage Oscar Brochu Inc. » est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité



SÉANCE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2014 (suite)

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Garage Oscar Brochu Inc.» au montant quarante-cinq mille cinq cent cinquante-cinq dollars et soixante et un cents (45 555,61 \$) taxes incluses;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant à même son fond d'administration le montant total incluant les taxes.

Période de questions

Aucune question n'est posée

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**R-2014-12-5185: Levée de la séance**

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

DANY VEILLEUX, Maire suppléant





SÉANCE EXTRAORDINAIRE 15 DÉCEMBRE 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 15 décembre 2014 à 19h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames les Conseillers Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2014-12-5186: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que proposé.

R-2014-12-5187: Lecture et adoption du budget 2015

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par madame Renée Berberi et résolu

Que le budget 2015 soit et est adopté tel que présenté et annexé aux présentes.

R-2014-12-5188: Lecture et adoption du programme triennal 2015 – 2016 - 2017

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

Que le programme triennal 2015 – 2016 - 2017 soit et est adopté tel que présenté et annexé aux présentes.

Période de questions

Aucune question n'est posée

R-2014-12-5189: Levée de la séance.

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit et est levée.

MADELEINE POULIN, Greffière

LUC PROVENÇAL, Maire





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 15 décembre 2014 à 19h45 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire Luc Provençal, Mesdames les Conseillères Marie-Andrée Giroux et Renée Berberi, Messieurs les Conseillers Sylvain Bolduc, Dany Veilleux et Vincent Roy sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2014-12-5190: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que proposé.

Dépôt du registre des déclarations de dons**R-2014-12-5191: Adoption du règlement numéro 2014-315 concernant les compensations d'usage de l'eau à taux fixes et au compteur**

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par madame Renée Berberi et résolu

Que le règlement numéro 2014-315 concernant les compensations d'usage de l'eau à taux fixes et au compteur, soit et est adopté tel que rédigé.

R-2014-12-5192: Adoption du règlement numéro 2014-316 concernant la compensation pour l'usage des égouts et la vidange des fosses septiques

Il est proposé par monsieur Vincent Roy,
Appuyé par monsieur Dany Veilleux et résolu

Que le règlement numéro 2014-316, concernant la compensation pour l'usage des égouts et la vidange des fosses septiques, soit et est adopté tel que rédigé.

R-2014-12-5193: Adoption du règlement numéro 2014-317 concernant la compensation pour l'enlèvement et la disposition des ordures

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu

Que règlement numéro 2014-317, concernant la compensation pour l'enlèvement et la disposition des ordures, soit et est adopté tel que rédigé.

R-2014-12-5194: Adoption du règlement numéro 2014-318 décrétant l'imposition des taxes pour 2015

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyée par madame Renée Berberi et résolu

Que le règlement numéro 2014-318 décrétant l'imposition des taxes foncières et autres pour l'année 2015, soit et est adopté tel que rédigé.





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2014 (suite)

A-2014-12-386 : Avis de motion modifiant le règlement 2014-312

La Conseillère madame Renée Berberi donne avis de motion qu'à une séance ultérieure, il sera adopté un règlement modifiant le règlement 2014-312 en modifiant les articles 3 et 4 et l'objet du règlement en augmentant la dépense et l'endroit des travaux.

R-2014-12-5195: Affectation de montants dans le fonds réservé de carrière et sablière

Il est proposé par madame Renée Berberi,
Appuyée par monsieur Dany Veilleux et résolu à l'unanimité

Que les travaux de redressement de la courbe de la 181^e Rue au montant de 35 579,40 \$ soient défrayés à même le fonds réservé des carrières et sablières.

R-2014-12-5196: Modification de la résolution 2014-08-5108 – rang St-Gaspard

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

Que la résolution 2014-08-5108 – rang St-Gaspard soit modifiée en précisant le montant des travaux soit 19 873,44 \$

R-2014-12-5197: Modification de la résolution 2014-08-5109 – ponceau 89e Rue et Grande Ligne

Il est proposé par monsieur Dany Veilleux,
Appuyée par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

Que la résolution 2014-08-5109 – ponceau 89^e Rue et Grande Ligne soit modifiée en précisant le montant des travaux soit 14 266,09 \$ et en ajoutant les travaux du ponceau Rang St-Joseph au montant de 3 949,69 \$

Période de questions

Aucune question n'est posée de l'assistance.

R-2014-12-5198: Levée de la séance.

Il est proposé par monsieur Vincent Roy
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit et est levée.

 MADELEINE POULIN, Greffière

 LUC PROVENÇAL, Maire
